

COMMUNE D'HEREMENCE

MANDAT PLURIDISCIPLINAIRE D'ETUDES PARALLELES
PROCEDURE SUR INVITATION

VALORISATION DU SITE DES PYRAMIDES D'EUSEIGNE

RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS
JUILLET 2019

MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent mandat d'études parallèles est organisé par la commune d'Hérémece, mandant, maître de l'ouvrage et organisateur en collaboration avec le service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA).

SITUATION ACTUELLE

En principe rien ne pourrait se construire sur ce lieu. En effet, il s'agit d'une équation à plusieurs inconnues. Issu d'une modification d'un tracé routier il faudra mettre en valeur un site remarquable à fort potentiel touristique en tenant compte d'une fragilité contextuelle liée au fait que le site est classé dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) où en principe aucune intervention autre que celle existante ne peut être tolérée.

Il s'agit ici de reconnaître le caractère iconique d'une formation géologique exceptionnelle et d'y insérer une structure d'accueil permettant à la fois de faire bénéficier au visiteur d'un paysage remarquable et de l'inviter à découvrir, à parcourir, à comprendre une région dont les pyramides seraient le point d'ancrage.

Il s'agit d'intervenir avec modestie et force à la fois sans écraser ni déséquilibrer.

Il s'agit de proposer une intervention adéquate, en rapport avec le lieu, en la mettant en relation directe et indirecte avec son environnement.

Il s'agit également de tenir compte de la fragilité temporelle (ce contexte peut disparaître avec le temps) tout en affirmant une intervention contemporaine qui tient compte des enjeux de demain (pérennité).

Configurer un lieu improbable, lui donner sens, en évaluer les capacités, répondre aux attentes tout en respectant le juste et nécessaire équilibre entre ce qui a été, est et sera, sans ostentation mais avec conviction : Le défi de tout projet et de celui-ci en particulier.

OBJECTIF DU MANDAT D'ETUDES PARALLELES

Situation de départ

Les Pyramides d'Euseigne sont le résultat de formations géologiques communément appelées "Cheminées de fée" ou "Demoiselles coiffées". Elles constituent l'une des plus incroyables curiosités géologiques des Alpes et sont depuis 1983 classées à l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale. Elles couvrent une surface totale de 70 hectares. Les nombreuses études menées convergent vers le fait que "l'accès facile autant physique qu'intellectuel confère au site un potentiel touristique confirmé". (Etude HES-SO, projet 34 220, juin 2013, Wilk, Broccard, Wasem).

Le tracé actuel de la route cantonale qui traverse le site suit en grande partie le chemin muletier historique existant au XIX^{ème} siècle. L'actuel tunnel relativement étroit et passant sous les pyramides a été construit en 1947. Aujourd'hui, 3'500 véhicules empruntent en moyenne cette route chaque jour et il est estimé qu'en 2035, 5'250 véhicules y circuleront. Il est également relevé que dans ces conditions, les distances de sécurité et de visibilité ne sont pas garanties. Le Service cantonal des routes, transports et cours d'eau a planifié le déplacement routier par la création d'un nouveau tunnel à l'arrière des pyramides afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic routier. Le 14 décembre 2016, le Grand Conseil valaisan accepte à l'unanimité d'entrer en matière sur l'octroi d'un crédit pour la construction du tunnel.

Depuis de nombreuses années, la Commune d'Hérémece réfléchit à l'amélioration du site sans qu'un projet global n'ait pu être mené à bien faute d'espace suffisant sur le site. Ce nouveau projet routier libèrera les espaces utilisés actuellement par la chaussée et permettra de créer de nouveaux espaces sur la partie des déblais du tunnel qui seront mis en place sur le site (place de chantier, détournement du trafic durant le chantier, ...). Ce sont ces espaces qui permettront enfin le développement d'un véritable projet de valorisation touristique du site.

La commune d'Hérémece, par sa Commission "Valorisation du site des pyramides d'Euseigne", a établi en juillet 2014 un plan relevant les éléments potentiellement utiles à l'inscription du projet d'amélioration dans son contexte plus large.

Le projet de valorisation du site des pyramides d'Euseigne est planifié pour être réalisé en suite du projet routier tout en profitant des potentielles synergies qui pourraient se dégager des deux projets.

Historique

Les principales étapes du développement du projet sont reprises ici pour favoriser la compréhension de la démarche. Cette énumération n'est toutefois pas exhaustive.

_En 1981, le SRTCE étudie un premier projet de modification du tunnel.

_En 1999, un étudiant de l'Ecole de Tourisme de Sierre réalise une première étude de valorisation du site des Pyramides dans le cadre de son travail de diplôme.

_En 2010, le Conseil communal crée une commission communale "Amélioration du site des Pyramides" dans le but de relancer la réflexion et de, si possible, la finaliser.

_Cette démarche s'inscrit dans celle de l'étude du Parc Naturel Régional (PNR).

_Dans un premier temps des travaux d'améliorations simples (chemins – signalisations) ont été effectués par l'équipe communale.

_Malgré l'échec du PNR en votation populaire, les réflexions se poursuivent.

_Ces réflexions ont abouti par l'élaboration d'une carte comportant un ensemble non exhaustif d'éléments de discussions et propositions diverses ressorties des différentes séances : bâtiment d'accueil – parcours thématiques – valorisation – etc... représentés sur le plan par divers pictogrammes.

_Afin de préciser la pertinence et la crédibilité de l'idée d'une valorisation des Pyramides, le conseil communal a mandaté l'HES-SO de Sierre "section tourisme" pour une étude de faisabilité.

_Rapport final de la HES-SO remis en octobre 2013.

_Le conseil communal a validé le principe de mise en valeur du site en séance du 20 août 2014.

_En juillet 2015 des études géologiques, hydrogéologiques, géotechniques et analyses vibratoires pour le tunnel ont été effectuées sur le site sur mandat du SRTCE.

_En octobre 2015 des études sur l'impact sur l'environnement et une enquête préliminaire ont été effectuées pour le tunnel sur mandat du SRTCE.

_Afin d'avancer plus concrètement dans ce dossier, avant d'aller trouver les instances cantonales, le conseil communal a confié le mandat, en séance du conseil du 11 février 2016 au bureau Cagna + Wenger Architectes SA

avec pour objectif d'élaborer le cahier des charges et de mettre sur pied un mandat d'études parallèles.

_Le 14 décembre 2016, le Grand Conseil valaisan accepte à l'unanimité d'entrer en matière sur l'octroi d'un crédit pour la construction du tunnel. Le projet est en cours de développement pour sa mise à l'enquête et il servira de base de travail pour le mandat d'études parallèles.

THEMATIQUE

La conjugaison de sa visibilité, de sa notoriété, de ses aspects scientifiques et patrimoniaux, confèrent au géosite des pyramides d'Euseigne un potentiel touristique confirmé notamment par :

_les études menées par le Professeur Reynard Emmanuel (Evaluation et inventaires de géomorphosites, Université de Lausanne, UNIL, 2007)

_le rapport des Professeurs Wilk Rolf, Broccard Manu et Wasem Rafael Matos (Mise en valeur touristique des pyramides d'Euseigne, Haute Ecole de Gestion & Tourisme, HES-SO, 2013)

_le Docteur Hobléa Fabien (Géoparc et géotourisme : une opportunité pour le tourisme alpin, Université Savoie Mont-Blanc, USMB, 2016), valident cette position.

La réflexion porte sur le développement territorial et peut être défini de la manière suivante : "Processus durable de construction et de gestion d'un territoire, à travers lequel la population de celui-ci définit, au moyen d'un pacte sociopolitique et de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié au contexte, son rapport à la nature et son mode de vie, consolide les liens sociaux, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction de ce territoire." (J.-Ph. Peemans, 2008).

Du point de vue communal, l'enjeu principal du projet est de trouver le juste équilibre entre le développement de ce site exceptionnel pour en faire une valorisation touristique inscrite dans l'offre existante dans la vallée et le maintien de la qualité intrinsèque du site protégé qui est la garante de son attractivité.

La réflexion devra intégrer les deux échelons suivants :

_Une vision globale de la valorisation touristique qui intègre sa position de "cœur du Val-d'Hérens" en s'intégrant et complétant l'offre touristique générale en "s'accrochant" aux éléments existants.
_Une vision particulière du développement du site même des pyramides pour en faire un des pôles d'attrait touristique fort permettant une "expérience" aussi bien pour une courte durée sur le site que pour un temps plus long.

A cet effet, il est prévu la réalisation d'un centre d'accueil qui devra répondre aux besoins de l'animation du site pris dans son sens large comme départ d'une expérience aussi bien qu'à l'information, non seulement pour le site lui-même, mais aussi plus globale pour l'ensemble de l'offre touristique du Val-d'Hérens.

Ces éléments sont des intérêts prépondérants qui justifient la mise sur pied d'un mandat d'études parallèles qui devra assurer la faisabilité et la viabilité du projet dans le site en tenant compte avec une grande attention des contraintes qui découlent de sa protection. Ceci ressort d'une volonté claire et engagée de la commune d'Hérémence.

THEMES ET CONTRAINTES DU PROJET

Les thèmes ci-après pourront être pris en considération, à titre indicatif, lors du développement de la proposition :

_ Du point de vue général :

Potentiel de découverte "touristique", Val-d'Hérens, barrage, église, race d'Hérens, randonnées, 4 Vallées ;
Potentiel de découverte "scientifique", géologie, glaciologie, hydrologie, énergie hydraulique, source d'eau chaude ;
Potentiel de découverte "environnemental", sensibilisation et connaissance de la nature ;
Potentiel de découverte "culturel", coutumes et traditions ;
Potentiel de découverte "gastronomique", produits du terroir, point de vente ;
Potentiel de vivre des expériences en famille ;
Potentiel de dépaysement ;
Potentiel de détente.

_ Du point de vue territorial :

L'observation, la qualité, la perception et l'esthétique du paysage est à mettre en exergue. Les candidats devront proposer des solutions respectant ces critères en intégrant la condition éphémère des pyramides. Des propositions devront être faites pour la gestion, dans le respect des espaces disponibles, des flux automobiles (pendulaires + touristes), cyclistes et piétons en respectant les exigences du projet routier. La sécurité et des accès aisés, également pour les personnes à mobilité réduite, respectant les espaces existants disponibles, seront des critères prédominant. La démarche doit répondre aux critères définis par les différents degrés de protections du site. Le projet doit clairement être orienté sur la découverte des pyramides et des valeurs biologiques, paysagères et historico-culturelles. Toutes activités ou constructions qui risquent d'augmenter les effets érosifs, comme par exemple la destruction de la végétation ou des travaux d'excavation dans les alentours des pyramides, sont incompatibles avec les buts de protection et ne sont pas souhaités. Des mesures de canalisation du public doivent assurer qu'aucun effet érosif ne puisse être causé par les visiteurs.

_ Du point de vue local :

Le but est de proposer une valorisation touristique douce et intégrée au contexte du val d'Hérens. La volonté de créer un centre de visiteurs est évidente. Les candidats proposeront un programme de structures bâties et d'aménagements qui découleront de leurs réflexions quant à l'usage et à une mise en valeur optimale du site. Une proposition d'implantation volumétrique avec les intentions de traitement des revêtements extérieurs sera présentée. Les locaux devront être particulièrement bien intégrés dans le site et la topographie et rester modestes. Ils ne devront pas entrer en concurrence avec les pyramides et leur silhouette paysagère.

_ Espaces extérieurs sur le site des Pyramides ou à proximité immédiate :

Les dimensions des surfaces ne sont pas précisées. Elles devront être proposées par les candidats en adéquation avec la somme de leurs réflexions. Par exemple : Points de vues, aménagements pour parking bus, véhicules, motos et vélos. Il faut par contre éviter que le site ne se développe dans un sens de parc de loisirs en plein air (places de jeux, places pic-nic, etc... d'une envergure dominante dans le paysage). D'autres fonctions peuvent être proposées par les candidats. La réflexion devra également s'orienter sur la requalification des anciennes chaussées de manière à réduire leur impact dans le site et le paysage sachant qu'elles auront perdu leur fonction initiale.

_ Espaces intérieurs sur le site des Pyramides :

Les dimensions des locaux ne sont pas précisées. Elles devront être proposées par les candidats en adéquation avec la somme de leurs réflexions et des potentialités du site. Par exemple : restaurant, musée, salle de projection, kiosque, produits du terroir, vente de boissons, souvenirs, informations touristiques, bureaux de l'Association des Communes du Val d'Hérens (ACVH, 4 personnes), commodités. D'autres fonctions peuvent être proposées par les candidats.

_ Exploitation :

Une réflexion devra être présentée sur la viabilité du projet en rapport avec son exploitation ainsi que sur ses retombées économiques, qu'elles soient sur le site et/ou au niveau de la vallée.

_ Efficacité énergétique et développement durable :

Une réflexion poussée devra être présentée. Le but est de réaliser un projet écologique et tendant à une consommation énergétique minimale conformément à la démarche Cité de l'Energie de la Commune d'Hérémece.

_ Accessibilité :

Accessibilité pour personnes à mobilité réduite, lier les projets de biodiversité, arrêts de bus sur le site pour la ligne postale et pour les bus touristiques, point de départ d'excursions, aspects sécuritaires (circulation, chutes de pierres), possibilité d'extension, pérennité.

_ Contraintes routières :

Le projet du nouveau tunnel fait partie intégrante du concept global du mandat d'études parallèles. Ce projet est en cours de mise à l'enquête et il servira de base aux réflexions. Le projet concerné par ce mandat d'études parallèles sera réalisé après la construction du tunnel et en coordination avec ce dernier. Le tracé de ce tunnel est intangible par contre une réflexion peut être proposée sur les portails et autres suggestions. L'accès au site des pyramides devra être particulièrement traité.

_ Cadre financier :

Le coût d'investissement prévu par la commune d'Hérémece pour la réalisation du projet est d'environ 3'000'000.00 chf toutes taxes comprises, tout compris (construction et aménagements extérieurs), à l'exception des raccordements aux services.

GENRE DE MANDAT D'ETUDES PARALLELES ET TYPE DE PROCEDURE

Il s'agit d'un mandat d'études parallèles avec procédure sur invitation et à un degré selon les articles 5 et 8 du règlement SIA 143, version 2009.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Au terme du mandat d'études parallèles, le collège d'experts recommandera au Conseil municipal d'attribuer à l'équipe lauréate l'étude du projet, les appels d'offres et la réalisation selon l'article 7.7 du règlement SIA 102, version 2014 « Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes ».

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes,
- les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes,

- En cas d'interruption de mandat pour un des points susmentionnés, les honoraires seront calculés sur les prestations accomplies uniquement.

La décision définitive du Conseil municipal demeure réservée.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de demander à l'équipe lauréate de s'adjoindre des mandataires expérimentés choisis par l'auteur du projet et agréés par le Maître d'ouvrage.

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs à la proposition recommandée deviennent propriété du Maître d'ouvrage (article 26.1 du règlement SIA 143).

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases légales suivantes sont notamment à prendre en compte :
_Ordonnance concernant la tenue de listes permanentes du 11 juin 2003 ;
_Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 du Canton du Valais ;
_Loi sur les constructions du 15 décembre 2016 du Canton du Valais ;
_Ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003 du Canton du Valais ;
_Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 ;
_Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998 ;
_Ordonnance sur les constructions du 22 mars 2017 du Canton du Valais ;
_Loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1991 ;
_Loi sur les routes du 3 septembre 1965 ;
_Les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) ;
_Règlement communal de constructions et des zones ainsi que le plan de zones de la commune d'Hérémece ;

ainsi que les normes SIA.

CONDITIONS DU MANDAT D'ETUDES PARALLELES

La participation au mandat d'études parallèles implique pour l'organisateur, le collège d'experts et les concurrents, l'acceptation du présent document, des réponses aux questions, ainsi que des bases légales.

Pour les points non-réglés dans le règlement du mandat d'études parallèles, les clauses du Règlement SIA 143 s'appliquent. Le présent règlement s'inspire de cette norme mais sans pour autant être approuvé par la SIA.

Il s'agit d'un mandat d'études parallèles sans variante, anonyme avec audition finale mais sans audition intermédiaire.

Les décisions du collège d'experts peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

PARTICIPANTS

Les 6 bureaux ci-dessous sont invités à participer au mandat d'études parallèles :

Berclaz – Torrent, Sion ;
BFN architectes, Martigny ;
Deschenaux & Follonier, Les Haudères ;
fournier-maccagnan, Bex ;
GayMenzel, Monthey ;
savioz fabrizzi architectes, Sion.

Chaque participant a l'obligation de former une équipe pluridisciplinaire composée au moins d'un architecte, d'un architecte paysagiste et d'un ingénieur civil.

Contractuellement les participants donneront leur accord de participation par écrit ainsi que la liste nominative de l'équipe formée.

COMPOSITION DU COLLEGE D'EXPERTS

Le collège d'experts est composé des personnes suivantes :

Président :

M. Philippe Venetz, architecte cantonal SBMA, Etat du Valais

Membres :

M. Pierre Cagna, architecte EPFL, SIA
M. Georges Descombes, architecte paysagiste
M. Marc Fauchère, architecte HES, FAS
M. Renato Salvi, architecte EPFZ, FAS, SIA
M. Benoît Sierro, vice-président de la commune d'Hérémece
M. Jean-Daniel Dayer, conseiller communal de la commune d'Hérémece
M. Jean-Pierre Pralong, conseiller communal de la commune d'Hérémece
M. Patrick Dayer, ingénieur, chef du service technique de la commune d'Hérémece
M. Vincent Pellissier, chef de service DMTE, Etat du Valais
M. Olivier Guex, chef de service SFCEP, Etat du Valais
M. Damian Jerjen, chef de service SDT, Etat du Valais

Suppléant.e.s :

Mme Sandra Priod Dayer, architecte urbaniste
M. Marc-Antoine Genolet, conseiller communal de la commune d'Hérémence

Consultants, experts :

M. Raphaël Mayoraz, géologue cantonal, Etat du Valais
M. Yann Clavien, chef de section SFCEP, Nature et paysage
M. Manu Broccard, exec MBA Tourism Management Sierre, HES-SO

Secrétariat :

Le secrétariat est assuré par la commune d'Hérémence.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 5 questions ont été envoyées à tous les concurrents et membres du collège d'experts le 7 mai 2018.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé en date du 25 septembre 2018 par le bureau Cagna + Wenger architectes SA, M. Benoît Sierro, vice-président de la commune d'Hérémence et M. Patrick Dayer, chef du service technique de la commune d'Hérémence et a porté sur les points suivants :

1. Délai de rendu

Les 6 candidats ont rendus leur projet en date du 14 septembre 2018 ; soit dans le délai imparti. Les 6 projets sont numérotés dans l'ordre alphabétique de leurs devises soit :

N° 1 - BOW DOWN

N° 2 - EQUILIBRES

N° 3 - EUGENIA

N° 4 - L'INSTANT PRESENT

N° 5 - LOÚYE

N° 6 - METTRE LES PYRAMIDES AU MILIEU DU VILLAGE

2. Documents demandés, présentation

Tous les candidats ont rendus les documents demandés.
3 présentations n'ont pas orienté le nord en haut.

3. Respect du périmètre

Tous les projets respectent le périmètre d'intervention et le périmètre d'intervention élargi.

4. Prescriptions officielles

Dans l'ensemble, les projets respectent les prescriptions officielles dans leurs lignes générales. Il faut retenir le caractère et les contraintes particulières d'un site IFP. Les interprétations d'interventions sont diverses pour chacun des projets.

5. Programme

Les projets 1 à 5 répondent au règlement et programme.
Le projet 6 ne propose pas de structure d'accueil.

6. Valeurs statistiques

Les propositions de volumes bâtis oscillent de 0 m3 à 1'034 m3.
Les propositions de surfaces bâties oscillent de 0 m2 à 498 m2.
Les valeurs statistiques, calcul du cube SIA et des surfaces de terrain utilisées, ont été comparées mais ne sont pas prédominantes à ce stade.

7. Rapports des experts

En date du 25 septembre 2018, M. Raphaël Mayoraz, M. Yann Clavien et M. Manu Broccard ont pris connaissance des projets et ont établi un rapport pour chacun d'eux. Ces rapports ont servi à l'entier du collège d'experts lors des délibérations.

JUGEMENT

Le collège d'experts s'est réuni les 4 et 5 octobre 2018 à la salle polyvalente de la commune d'Hérémence. Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et des rapports des experts, le collège d'experts décide de retenir l'entier des projets pour les délibérations. Une visite du site a eu lieu le 4 octobre 2018.

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Le collège d'experts relève que les 6 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

CRITERES DE JUGEMENT

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le collège d'experts peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Approche sensible du site et à la thématique.
Qualité architecturale et paysagère (IFP), intégration dans le contexte.
Pertinence de l'implantation des volumes à construire.
Accès personnes et véhicules, sécurité.

Fonctionnalité

Organisation correcte des différentes fonctions.
Qualité du produit touristique.
Facilité d'entretien de l'espace public.
Développement durable.

Qualités architecturales et paysagères

Traitement des thèmes.
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate (matérialisation).
Qualité spatiale des volumes à construire.
Qualité spatiale et matérialité de l'espace public y compris éclairage.

Economie

Du projet, rationalité de l'exploitation et de l'entretien.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

1er tour

Lors du premier tour le collège d'experts a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site mais aussi dans leur organisation et expression architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 3 projets suivants ont été éliminés :

N° 2 - EQUILIBRES

N° 3 - EUGENIA

N° 4 - L'INSTANT PRESENT

2ème Tour

Pour le deuxième tour, le collège d'experts a analysé les projets avec les critères définis à l'article 7 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des propositions bâties au site, aux pyramides, au village, la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général des projets.

JUGEMENT

Arrivé à l'heure du jugement, suite aux auditions de chacun des candidats et au terme des délibérations, il n'a pas été possible de faire émerger un lauréat. Le groupe d'experts reconnaît la qualité de l'ensemble des propositions ouvrant le champ d'exploration sur des pistes variées découlant notamment de la volonté de ne pas imposer aux concurrents un programme prédéterminé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme en relation avec les pyramides, les contraintes topographiques et routières ainsi que celle d'un IFP. Le processus du mandat d'études parallèles a permis, grâce à l'apport des 6 projets de tirer quelques précieux enseignements :

- Le site des pyramides et notamment sa classification dans l'Inventaire Fédéral du Patrimoine (IFP) rend difficile une intervention construite à l'intérieur du dit périmètre.

- La localisation d'un parking en aval des pyramides ne semble pas optimale en regard d'une possibilité de le situer à proximité du village d'Euseigne.

- L'accueil sur le site devrait être une charnière, une articulation et un appel entre les pyramides et le village, en bordure du périmètre de l'IFP.

MANDAT PLURIDISCIPLINAIRE D'ETUDES PARALLELES VALORISATION DU SITE DES PYRAMIDES D'EUSEIGNE

- Le village d'Euseigne devrait être potentiellement au bénéfice d'équipements complémentaires induits par la valorisation de l'ensemble du site des pyramides.
- L'impact du nouveau tunnel sur l'environnement immédiat avec notamment la gestion des déchets et les conséquences liées à l'installation de chantier devra être soigneusement étudié.

Au vu de ces enseignements, le collège d'experts, après un échange nourri, décide de retenir pour un second tour les projets répondant au mieux aux attentes et au potentiel de développement soit :

N° 1 - BOW DOWN

N° 5 - LOUYE

N° 6 - METTRE LES PYRAMIDES AU MILIEU DU VILLAGE

Ces projets, par leurs attitudes, ouvrent des champs qui s'approchent le plus aux exigences fixées. Cependant, leur forme actuelle doit être développée afin de correspondre plus précisément aux souhaits évoqués dans le règlement et programme par le Maître d'Ouvrage.

RETRIBUTION

Comme prévu au règlement et programme, chacun des 6 candidats se verra verser le montant de 12'000.00 chf TTC.

CONCLUSION DU 1^{er} TOUR

Au terme du jugement du 1^{er} tour, le collège d'experts tient à remercier l'ensemble des concurrents pour la qualité des propositions et pour leur implication à ce stade du processus. Le détail de la suite de la procédure sera communiqué aux groupes de projets concernés dès qu'elle sera entérinée par le conseil communal de la commune d'Hérémence.

APPROBATION DU RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS

Après lecture et contrôle du présent rapport, le collège d'experts l'adopte à l'unanimité.

✓ M. Philippe Venetz

✓ M. René Cagna

✓ M. Georges Delcombes

✓ M. Marc Fouchère

✓ M. Renato Savi

✓ M. Benoît Siero

✓ M. Jean-Daniel Dayer

✓ M. Jean-Pierre Pralong

✓ M. Patrick Dayer

✓ M. Vincent Pallister

M. Olivier Guex

✓ M. Damien Jejen

✓ Mme Sandra Fried Dayer

✓ M. Marc-Antoine Genet

✓ M. Raouf Mayraz

M. Yann Claven

✓ M. Manu Brocard



PROJET N° 1

BOW DOWN

BERCLAZ – TORRENT ARCHITECTES FAS SIA

JEREMY NUTTIN SARL ET INGEO SA

PAYSAGESTION SA

Le projet propose un traitement de tout le tracé de la route cantonale d'est en ouest, de part et d'autre des pyramides. Les moyens utilisés vont de l'aménagement paysager, au réaménagement de cheminement ou encore de construction. Les pyramides se trouvent au centre d'un dispositif d'accès piétons et mobilités douces, indifféremment desservis depuis le fond ou le bas de la vallée.

Des propositions de parcours didactiques « géologique » de différentes durées permettent de découvrir et de comprendre ces formations particulières depuis leur « naissance » au fond du val de Ferpècle en passant par des pyramides en formation de la Luette et enfin celles d'Euseigne. Un parcours de découvertes patrimoniales rejoint les villages voisins d'Ossona, Euseigne et Hérémente.

Le thème de la réutilisation des déblais d'excavation du tunnel, dont un bilan précis a été effectué, permet au concurrent de mettre en place une stratégie de redéfinition des espaces d'accès et de stationnement, par la création tantôt de buttes végétalisées, dissimulant les plateaux engendrés par la saignée horizontale lors de la construction de la route, ou à l'inverse, des élargissements de ces plateaux pour aménager des places de parc en surface, protégées derrière une strate végétale. La création de ces buttes artificielles a pour effet de perdre la lecture de la morphologie de ce site dont la route a façonné très fortement son profil, mais permet sa compréhension. Cependant ces buttes sont contraignantes au niveau de l'entretien routier hivernal ou lors de fortes précipitations.

La route délaissée de son trafic est partiellement remblayée jusqu'à retrouver une largeur de passage à l'échelle du piéton. Le tunnel, dont seule la surface au sol est redéfinie, demeure ouvert circulation piétonne. Prolongé vers l'est un nouveau cheminement est accroché en contrebas de la route cantonale dans une pente abrupte. Il permet de rejoindre l'infrastructure d'accueil marquant la fin de l'intervention ou son début selon le sens de visite.

Cette infrastructure d'accueil prend place à un endroit stratégique du site. Sis à la jonction de la vallée de la Dixence et de celle de la Borgne en bordure du périmètre IFP, sur une crête offrant une vue panoramique, non seulement directe sur les pyramides, mais également sur l'ouverture lointaine vers la vallée du Rhône et en arrière-plan sur la Dent-Blanche.

Le parti pris par le concurrent est de travailler le programme en sous-sol, autour d'une distribution verticale servant de puits de lumière. Organisés en « hélice », chaque demi-niveau distribue une fonction particulière possédant une seule ouverture cadrée précisément sur des points de vue choisis. Le dernier niveau de l'intervention donne accès au cheminement principal piéton rejoignant les pyramides en contrebas de la route cantonale.

L'édifice enterré est coiffé d'un volume d'accès de forme pyramidal, servant de signal et d'entrée au dispositif.

Un aménagement du carrefour est envisagé de manière à faire cohabiter route cantonale, route d'accès au bas du village d'Euseigne et accès au nouveau parking connecté à la route desservant le village d'Euseigne.

Le collège d'experts comprend le choix du concurrent de s'approprier ce lieu stratégique et en limite d'IFP comme point d'ancrage du programme d'accueil.

Il reste cependant perplexe sur la nature de cette l'intervention, son ampleur et son caractère troglodytique, par rapport à la destination des espaces qu'il abrite.

Un sentiment de contradiction se dégage du choix du concurrent de vouloir à la fois cacher le programme et le traiter comme signal. Dans ce sens, la formalisation pyramidale de l'édicule d'accès est discutable et pose la question du mimétisme ou de la concurrence avec les formations géologiques à mettre en valeur.

La volonté du concurrent est de traiter cet édifice comme une porte entrée au site des pyramides et de faire vivre aux visiteurs une expérience introspective par le passage à l'intérieur de ce volume, pour ensuite l'amener sur un cheminement à flanc de coteau jusqu'au but de la visite. Ce dispositif bien qu'intéressant est directement conditionné par la dimension du programme à desservir, respectivement au nombre d'étage à parcourir. Il convient dès lors de vérifier si la proposition faite correspond effectivement aux besoins réels du maître d'ouvrage.

La notion de place d'entrée doit également être vérifiée dans sa géométrie, sa dimension et son caractère pour être crédible.

L'emplacement de la construction émergente ainsi que sa forme devraient permettre de maintenir à cet endroit précis la possibilité pour les visiteurs de profiter de ce point de vue également hors des heures d'ouvertures de la structure d'accueil.

Le nouveau cheminement en contrebas de la route relie habilement le site des pyramides de niveau. Cela pose néanmoins un certain nombre de questions d'ordre constructives et visuelles. La déclivité et la qualité du terrain à cet endroit laissent entrevoir qu'une renaturation des talus stabilisés semble compliquée, le risque étant que celui-ci reste visible comme une « blessure » horizontale, proche des pyramides. Une alternative consisterait en un redimensionnement de la route cantonale en sortie de tunnel jusqu'au virage d'entrée dans le village Euseigne. Ce qui permettrait de faire cohabiter un passage piéton sécurisé tout en proposant une mesure de diminution de vitesse bienvenue.

Enfin, et même si le projet reste discret au sujet du lien qu'il entend entrevoir avec le village d'Euseigne, le concurrent propose la mise à disposition d'un parking en entrée de village. Cette proposition est saluée par le jury et constitue le véritable point de départ d'une réflexion plus large, qui pourrait nourrir non seulement le site des pyramides, mais également le village lui-même et d'entamer ainsi un processus de redynamisation d'un ensemble élargi et complémentaire.

BOW DOWN

Il piano di lavoro è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista. Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista. Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista.

Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista. Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista. Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista.



Profilo trasversale della sezione di progetto della condotta di progetto

Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista. Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista. Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista.

Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista. Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista. Il progetto è stato sviluppato in base alle indicazioni dell'ingegnere e del progettista.



Profilo trasversale della sezione di progetto della condotta di progetto

Figura 1: Profilo trasversale della sezione di progetto della condotta di progetto

Figura 2: Profilo trasversale della sezione di progetto della condotta di progetto

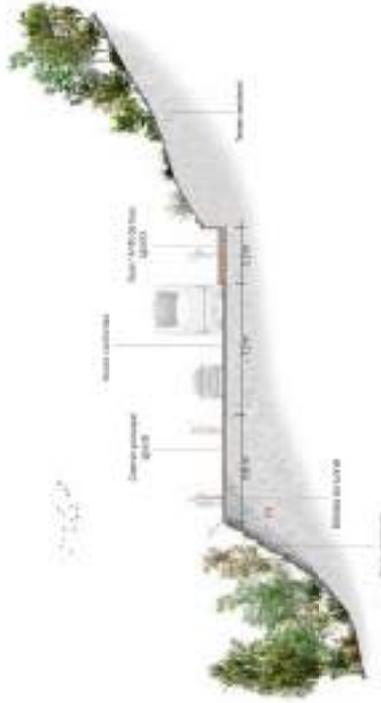


Figura 3: Profilo trasversale della sezione di progetto della condotta di progetto

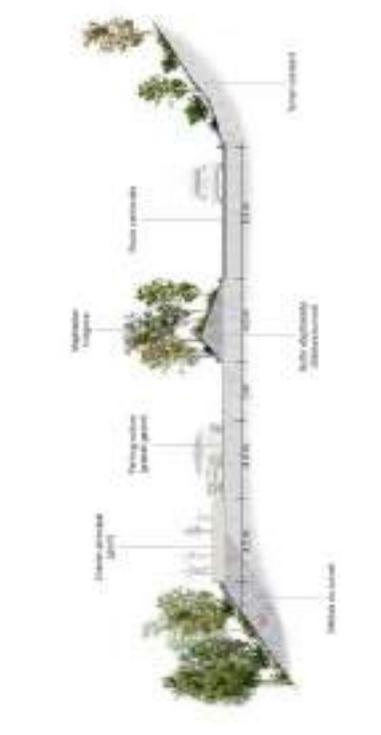
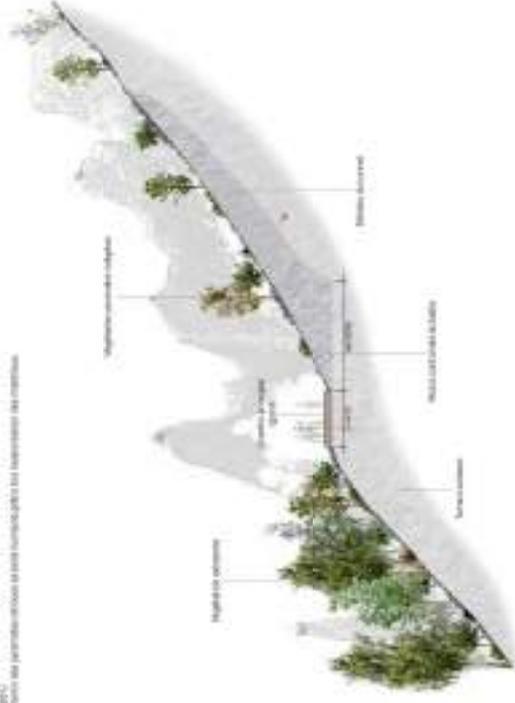


Figura 4: Profilo trasversale della sezione di progetto della condotta di progetto





Plan de l'habitat 1/200



Design et planification architecturale. © Urbanprojectors de vue sur les paysages avec une vue panoramique, comme ici, regardé à l'aide de la technologie.

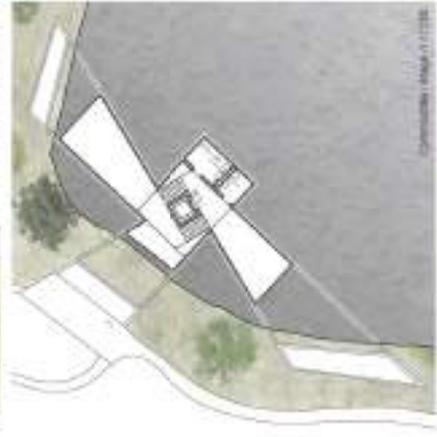


La terre et l'océan se rencontrent dans ce paysage panoramique. Ici la planification pour les développements de la ville d'Urbanprojectors.





Architectural site plan showing a building footprint on a plot with surrounding roads and landscaping.



Architectural site plan showing a building footprint on a plot with surrounding roads and landscaping.



Architectural site plan showing a building footprint on a plot with surrounding roads and landscaping.



Architectural site plan showing a building footprint on a plot with surrounding roads and landscaping.



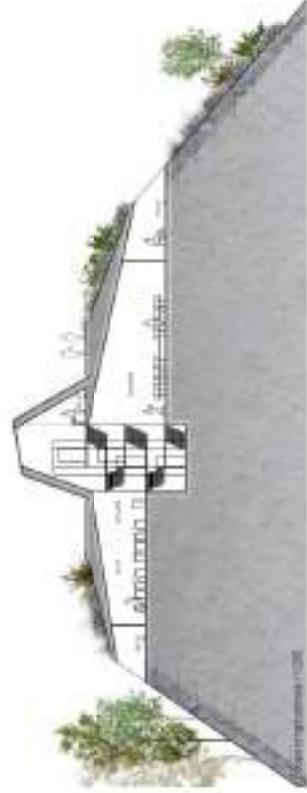
Architectural site plan showing a building footprint on a plot with surrounding roads and landscaping.



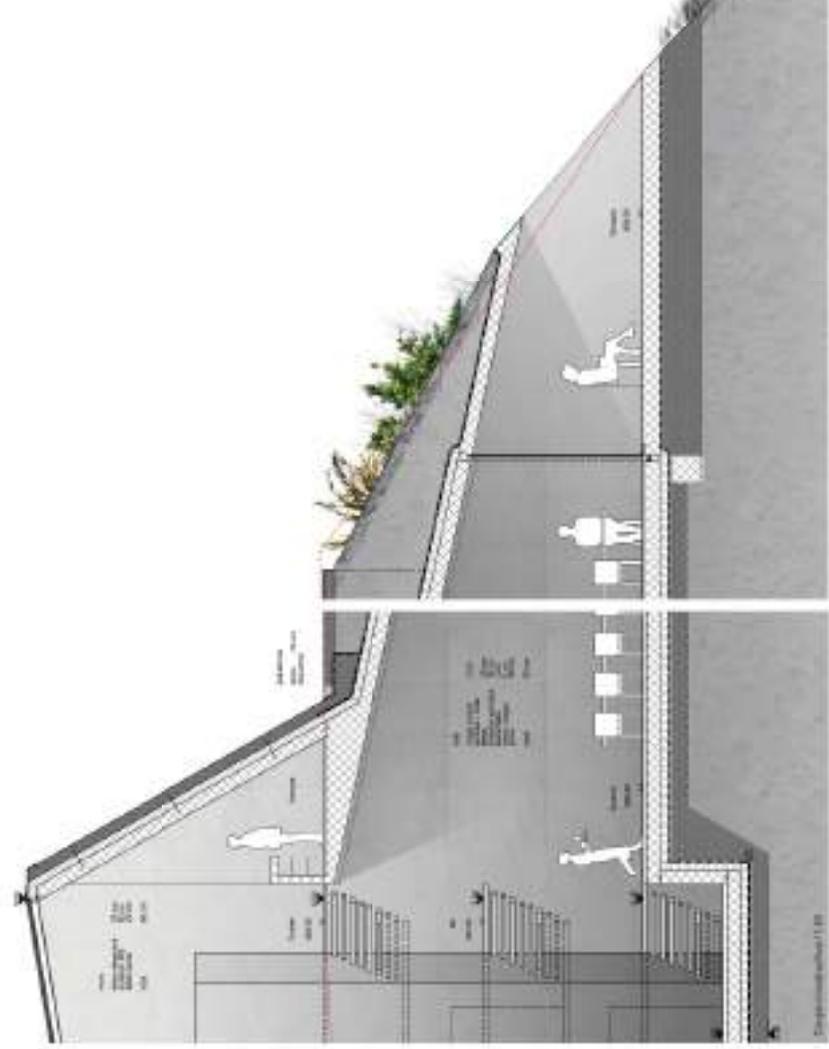
3D wireframe architectural model of a building structure.



Architectural elevation drawing of a building facade.



Architectural elevation drawing of a building facade.



Architectural section drawing showing the internal structure and floor levels of a building.

PROJET N° 2

EQUILIBRES

GAYMENZEL SARL

KURMANN ET CRETTON SA

VOGT LANDSCHAFTARCHITEKTEN AG

Le projet « équilibre » maintient les grands principes du fonctionnement actuel du site: stationnement à l'ouest, pavillon d'accueil, découverte des pyramides par la route actuelle requalifiée et maintien du tunnel.

Le projet redistribue et complète les chemins pédestres pour favoriser 4 approches spatiales complémentaires des pyramides. Ces cheminements soulignent la très forte déclivité du site et varient les points de vue. A chaque chemin son pavillon : la réhabilitation du raccard sur le chemin de croix pour une expérience « au-dessus », le pavillon d'accueil pour un départ « à travers » le tunnel des Pyramides, le couvert de « Tsanvouarman » comme point d'arrivée au parcours « en dedans » et la réhabilitation d'une grangette ou/et d'une écurie égrenées sur le cheminement « en dessous ».

L'approche « à travers » propose la requalification de la route existante. Elle prend la forme d'une esplanade en gravier-gazon qui relie le pavillon d'accueil à un escalier permettant de rejoindre les cheminements « en dedans » et « en-dessous ». L'ancienne route et les murs de soutènement sont déconstruits. La lisière de la forêt est replantée mettant en scène des points de vue particuliers.

Dans ce site très fragile, le redessin des portails du nouveau tunnel est pertinent et apprécié, de même que le souci d'une atteinte limitée au sol pour les pavillons et les escaliers.

La création d'un théâtre (au droit du pavillon actuel) avec dépôt et sanitaire au sous-sol nécessitant des travaux de génie-civil conséquents, est moins convainquant et peu compatible avec la préciosité et la fragilité du site.

Que ce soit par sa localisation et sa matérialisation cette proposition est peu compatible avec les exigences de l'IFP et semble dénaturer la "théâtralité" des pyramides (proximité, concurrence).

De plus l'intention de donner quelque chose de supplémentaire à la population locale est contredite notamment par l'absence d'une liaison

piétonnière aisée avec le village d'Euseigne. Par contre la pertinence de la proposition du couvert de "Tsanvouarman" est à souligner.

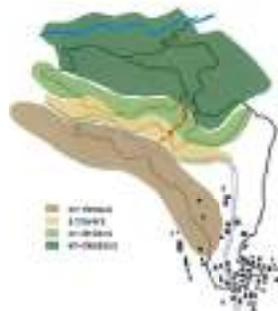
De la volonté de proposer une exploration du territoire à grande échelle le projet semble se dissoudre dans une accumulation de propositions pourtant sensibles mais peu en rapport avec les qualités naturelles du site des pyramides qui devient ici trop construit.

équilibres

VALORISATION DU SITE DES PYRAMIDES D'EGYPTE
 MAQUETTE PLANNING PLANS D'ETUDES PARALLÈLES
 PROCEDURE SURHAUT ALIEN - SEPTEMBRE 2018



Le nouveau tracé de chemin propose deux alternatives : le grand circuit et l'axe direct, sur la perspective vers le canal des pyramides, plus court et plus direct.



La forme de ville se base sur sa morphologie. Elle est définie en quatre étapes de développement : première, deuxième, troisième et quatrième. Les étapes sont liées par les deux circuits, l'un alternatif l'autre en parallèle de ville.

Le plan de situation est basé sur la forme de développement et propose quatre étapes de développement :

première : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

deuxième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

troisième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

quatrième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

cinquième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

sixième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

septième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

huitième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

neuvième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.

dixième : le plan de développement de la ville est basé sur sa morphologie.



Le site exceptionnel des pyramides d'Égypte : un parc régional pour le sud d'Égypte

Il s'agit de créer un site exceptionnel, le site des pyramides est un site exceptionnel, un site exceptionnel qui offre un espace de loisirs, de détente et de culture. Le site des pyramides est un site exceptionnel, un site exceptionnel qui offre un espace de loisirs, de détente et de culture. Le site des pyramides est un site exceptionnel, un site exceptionnel qui offre un espace de loisirs, de détente et de culture.

Par un réseau routier et une topographie parfois vertigineuse, le projet s'inscrit à l'intérieur d'un espace exceptionnel de différentes échelles. Les services publics, les commerces et les commerces se développent.

Le projet s'inscrit à l'intérieur d'un espace exceptionnel de différentes échelles. Les services publics, les commerces et les commerces se développent.

Le projet s'inscrit à l'intérieur d'un espace exceptionnel de différentes échelles. Les services publics, les commerces et les commerces se développent.

Le projet s'inscrit à l'intérieur d'un espace exceptionnel de différentes échelles. Les services publics, les commerces et les commerces se développent.

Le projet s'inscrit à l'intérieur d'un espace exceptionnel de différentes échelles. Les services publics, les commerces et les commerces se développent.

équilibres

VALONNATIONS DU SITE DES FERRAIES DE LA SÈVE
MAÏC ET LA GROSSE CHAÎNE ET LE SITE DU LAÏC
PROJET DE RECONSTRUCTION COMMUNE 1994



C'est un site qui a toujours été occupé, à l'origine par une ferme. Deux années d'efforts ont permis de récupérer le quartier de la ferme de la Sève. Au même moment, le site du Laïc a été réhabilité par la commune de la Sève. Ce projet a été financé par la commune de la Sève et par le conseil régional de la Haute-Normandie. Les réalisations ont été financées par la commune de la Sève et par le conseil régional de la Haute-Normandie. Les réalisations ont été financées par la commune de la Sève et par le conseil régional de la Haute-Normandie.

Le concept de l'habitat

Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève.

Les caractéristiques

Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève.

L'organisation de la ville

Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève.

Les caractéristiques

Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève.

Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève.

Les caractéristiques

Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève. Le projet est un habitat de type collectif. Il est situé dans un quartier de la Sève.



PROJET N° 3

EUGENIA

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES

SD INGENIERIE SA

MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE

Pour les auteurs du projet l'excavation du nouveau tunnel accompagnée d'une gestion raisonnée des déblais devraient permettre une reformulation de l'ensemble du site des pyramides.

Un grand parking en aval implanté en contrebas de la route et séparé de celle-ci par une butte végétalisée s'accompagne d'un parcours piétonnier indépendant du trafic routier jusqu'à la placette située à l'entrée du village d'Euseigne. Le parcours vers et à travers les pyramides est ponctué de différents événements : un bâtiment situé à l'emplacement du kiosque actuel, un réaménagement de l'ancien tunnel destiné à des projections et une fontaine didactique.

A grande échelle le projet se caractérise par la volonté d'effacer la grande cicatrice de la route au moyen d'une re-végétalisation de l'ensemble du site ainsi qu'un marquage unitaire dans sa forme et de par le matériau utilisé (le béton armé) pour l'ensemble des constructions : portails d'entrée du nouveau tunnel, murs et murets, pavillon d'accueil et gradins. La formalisation du pavillon, conçu tel un mur habité, correspond bien à l'esprit dicté pour toutes les interventions construites. Cependant son implantation ne trouve pas un rapport équilibré avec les pyramides, entretenant une concurrence plutôt qu'un complément au site. La pertinence de l'usage de la toiture en promontoire n'est pas avérée et semble ici superfétatoire.

Le rapport de masse et d'échelle entre la nouvelle construction et les pyramides rend le projet incompatible avec les contraintes liées à l'IFP. La construction des buttes en l'aval de la route en direction de Vex a pour conséquence une surcharge des remblais existants ce qui devrait être évité.

La concentration de personnes prévue dans l'ancien tunnel est difficilement compatible et acceptable en l'état pour des questions sécuritaires étant donné les risques d'instabilité de la voûte. Le renforcement du tunnel impliquera un investissement supplémentaire pour un projet dont l'aspect économique devra être vérifié.

Si la cohérence de l'intervention a été appréciée, notamment la volonté de restituer la topographie d'origine grâce à un traitement approprié des nouveaux portails accompagné de la renaturation du site dans son ensemble, à plus petite échelle la localisation du pavillon d'accueil et son rapport difficile avec les pyramides pénalise fortement la proposition.

CONCEPT

CONCEPT DES BÂTIMENTS DE LA PRODIGE ANCIENNE...
 Plus tard, l'édification de la nouvelle prodige...
 Le projet de la prodige est de créer un espace...
 et d'offrir un lieu de vie à la prodige.

MATÉRIELS
 Les matériaux utilisés sont...
 et les matériaux de construction...
 et les matériaux de construction...
 et les matériaux de construction...

Le projet de la prodige est de créer un espace...
 et d'offrir un lieu de vie à la prodige...
 et d'offrir un lieu de vie à la prodige...
 et d'offrir un lieu de vie à la prodige...



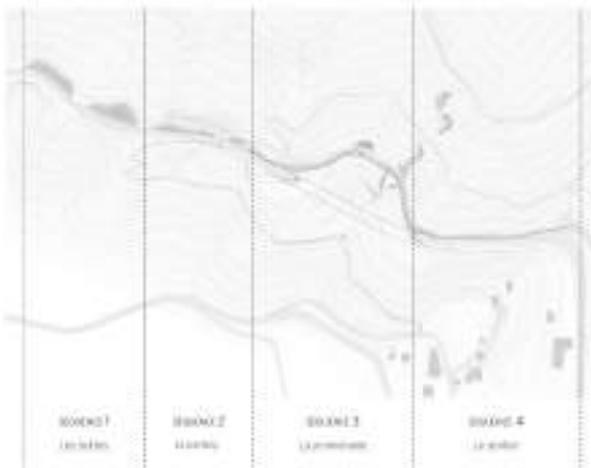
LE TERRITOIRE



LEGENDE

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |

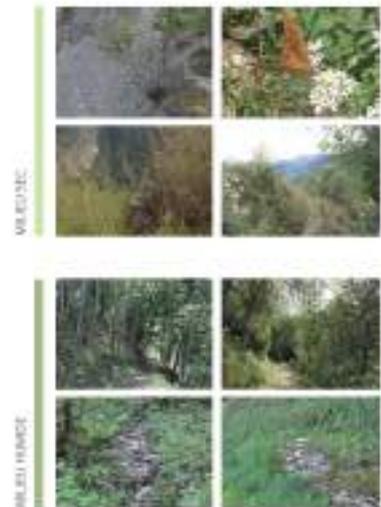
4 SÉQUENCES



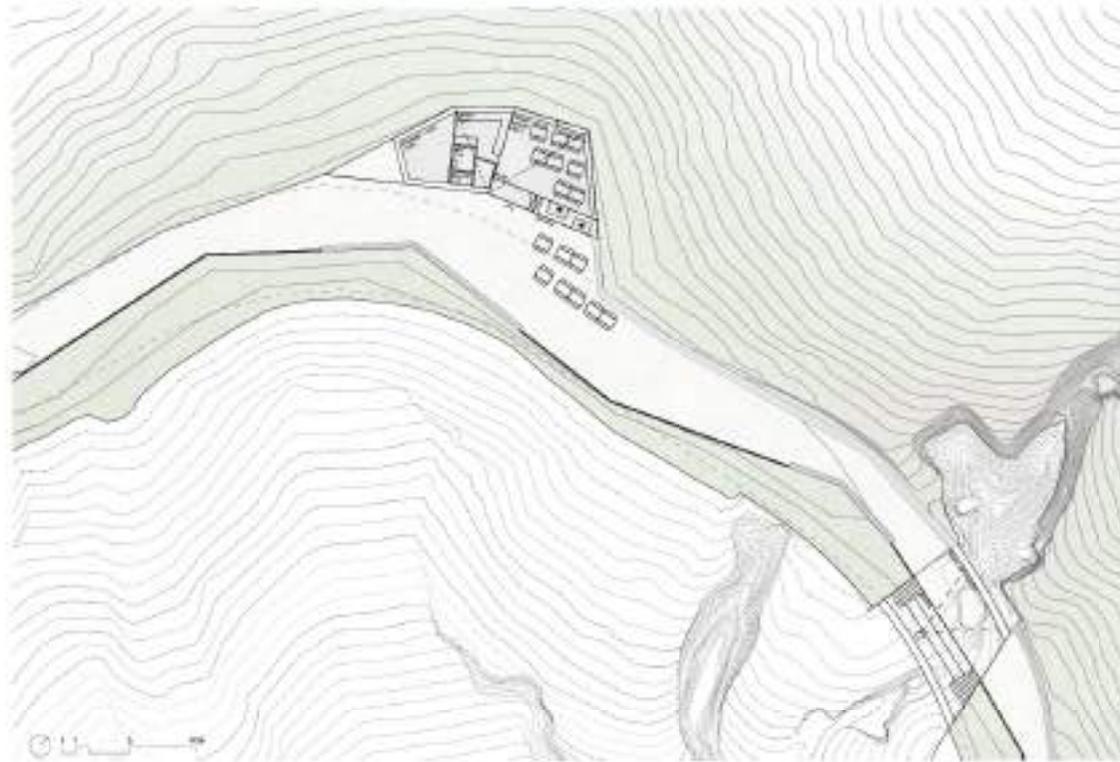
PLAN DE SITUATION, ÉCHELLE MOOD



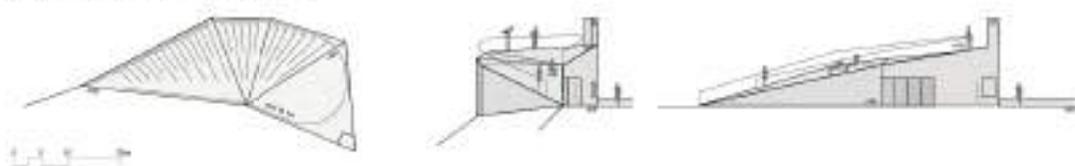
UN MAILLAGE DE SENTIERS DANS UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX



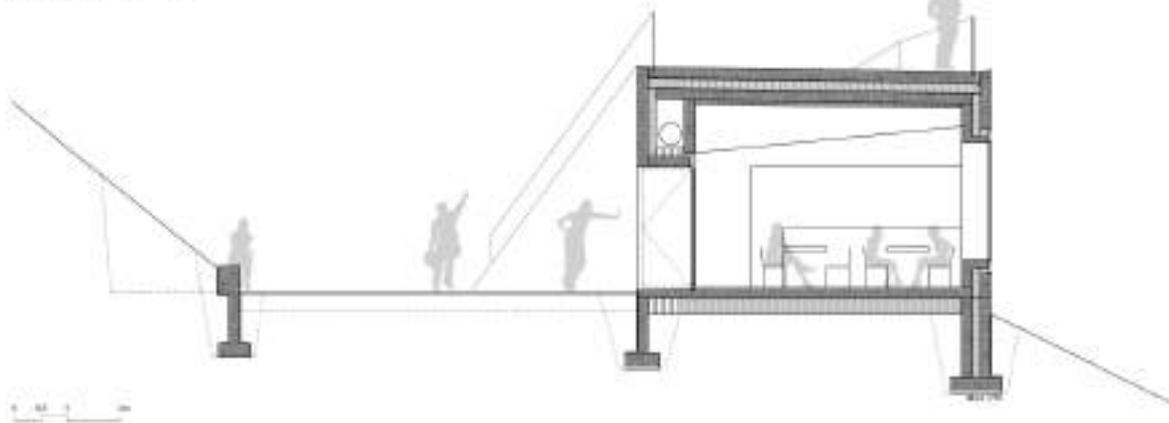
BÂTIMENT D'ACCUEIL_ÉCHELLE 1:200



ÉLÉVATION ET TOITURE_ÉCHELLE 1:200



DÉTAIL_ÉCHELLE 1:50



VUE EXTÉRIURE



VUE INTÉRIÈRE



SÉQUENCE 1 LES BUTTES ÉCHELLE 1/200

Création de buttes avec les débris du tunnel



SÉQUENCE 2 LE PARKING ÉCHELLE 1/200

Aménagement d'un parking pour une installation avec les débris du tunnel



SÉQUENCE 3 LES PYRAMIDES ÉCHELLE 1/500

Quatre tours en béton



SÉQUENCE 3 LA PROMENADE ÉCHELLE 1/200

Promenade pavée sur la route existante



SÉQUENCE 4 LE SENTIER ÉCHELLE 1/200

Recreation d'un sentier dans les terrasses existantes



PORTAL D'ENTRÉE ÉCHELLE 1/500

à gérer en partie dans le paysage



COUPE ÉLÉVATION ÉCHELLE 1/1000



PROJET N° 4

L'INSTANT PRESENT

DESCHENAU FOLLONIER, ATELIER D'ARCHITECTES ASSOCIES

VINCENT BECKER INGENIEURS FRIBOURG SARL

MG ASSOCIES ARCHITECTES PAYSAGISTES SARL

Le concurrent propose une revalorisation du site par la mise en réseau de plusieurs nouveaux objets construits ou aménagements le long de la route redonnée aux piétons dès la mise en service du tunnel de contournement. De l'extrémité ouest du dispositif, où se trouve les parkings jusqu'au virage à l'entrée d'Euseigne, marqué par une nouvelle construction verticale, le nouveau cheminement sous forme d'une promenade « en casquette » conduit les visiteurs par un espace d'accueil et les pyramides elles-mêmes dont le tunnel est habité d'une nouvelle affectation. La localisation du parking et des arrêts de bus laisse entrevoir un sens de visite unique d'ouest en est dont le « bâtiment tour » en constitue la finalité.

Plusieurs parcours de durées différentes sous la forme de sentiers didactiques sont proposés pour découvrir le site selon différents angles et différents centres d'intérêt. Le village d'Euseigne et le grenier existant font partie des lieux à découvrir au cours de l'un d'entre eux.

Les terres d'excavation sont utilisées dans les remblais supplémentaires, nécessaires à la mise en forme des plateaux de parking, également en mélange avec de la terre végétale reproduisant la composition de terres appauvries, de manière à recomposer une biodiversité locale, mais encore dans la construction d'un tapis minéral sous la forme d'un « béton moraine ».

Les interventions construites sont distribuées le long du parcours. Elles se composent d'un pavillon en bois servant de structure d'accueil et de buvette, à l'ouest des pyramides, proche du portail du nouveau tunnel.

Son caractère de bâtiment de service appuyé contre la pente, peine à convaincre sur l'attractivité de sa destination, de la pertinence de sa localisation et de sa formalisation.

Un deuxième élément prend place dans le tunnel existant, dont l'ouverture est redimensionnée en rapport avec l'échelle du piéton. L'espace ainsi dégagé est pensé comme un lieu de méditation.

Le jury comprend et apprécie ce redimensionnement à une échelle plus appropriée, il reste cependant sceptique sur l'utilisation de cet espace qui pourrait être dédié à un aspect plus didactique et interactif avec ce lieu si particulier tout en permettant de renforcer la voûte existante.

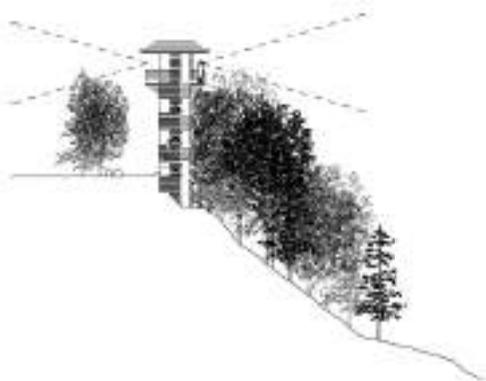
Le troisième élément construit consiste en un cheminement, comme un lien entre toutes les parties. Il est formalisé par une construction en « Z » avec un plateau en porte à faux, marquant délibérément une horizontale forte dans le paysage. Celle-ci est accompagnée d'une balustrade en métal constituée de barreaudages verticaux.

Dans ce contexte, où les pyramides se lisent dans le paysage par cette fragile et élégante verticalité, que seul le travail de l'homme vient contredire avec violence par le tracé de la route, le jury peine à comprendre cette volonté d'affirmer cette horizontalité plutôt que de l'atténuer. De plus la présence d'éléments de balustrades renforce son caractère urbain, domestique et artificiel qu'il serait naturel de vouloir faire disparaître.

La fin du parcours est ponctuée par le quatrième élément construit, composé d'une tour en bois, sorte d'observatoire implanté sur la crête sise à la jonction de la vallée de la Dixence est de celle de la Borgne en bordure du périmètre IFP. Sur cette crête, une vue panoramique s'offre non seulement sur les pyramides, mais également sur la vallée du Rhône et en arrière-plan sur la Dent-Blanche. Cet objet se veut être un élément emblématique et référentiel pour le Val d'Hérens.

Le site choisi pour en faire un lieu de repos, d'observation voir de médiation n'est pas remis en cause, cependant, le jury peine à comprendre la volonté d'ériger une construction au caractère exceptionnel et emblématique alors que l'objet même du concours porte sur la revalorisation de ce site, dont le but est d'offrir l'opportunité de donner à ce paysage naturel et ses pyramides l'Aura lui permettant de devenir cette icône de référence.

Par excès d'artifices et de moyens, cette proposition peut être contreproductive et probablement difficilement défendable en regard des contraintes liées à l'IFP.



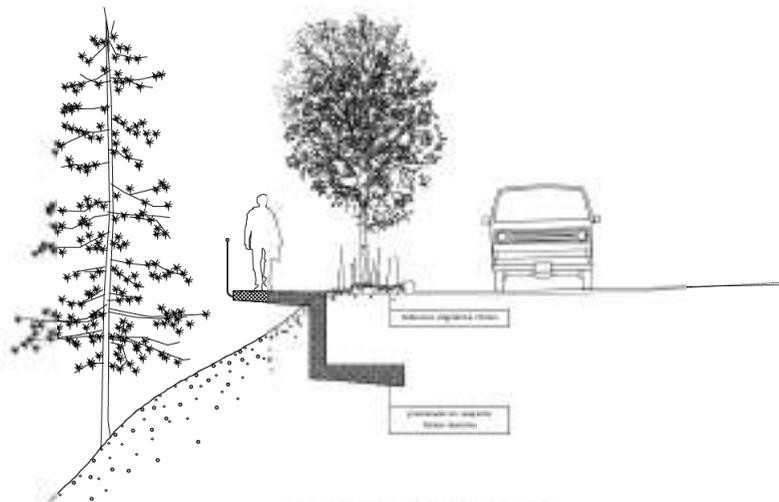
vue sur l'élevé de 1.119



■ Tour d'observation Via d'Événements

Le site des Promesses se trouve au cœur de Via d'Événements. Ce dernier, conçu avec l'artiste et l'architecte offre une vue imprenable sur une grande partie de la ville. Un ponton en bois de hauteur plus de 10m est installé au-dessus de la circulation. Le site s'inscrit dans un contexte historique du centre de Ville et de l'Événement. Le ponton est conçu par le paysagiste Dani Mandel, symbole de cette rigueur et de la qualité de l'œuvre. Le ponton offre une vue sur la ville et de l'Événement. La structure finale en bois est installée sur un socle en béton, avec la grande ouverture de vue.

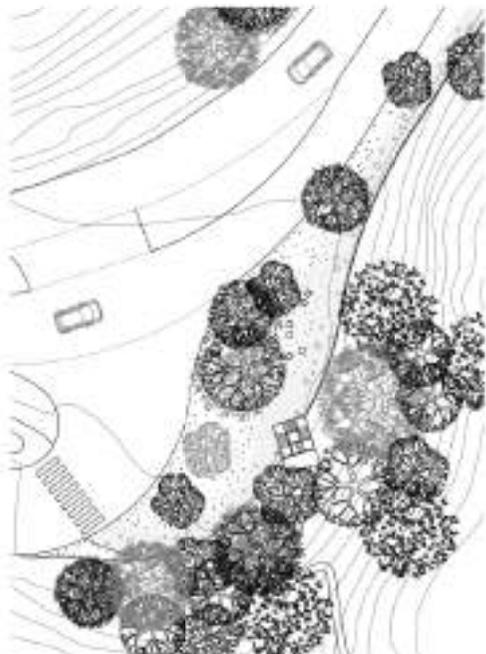
L'impact de cet ouvrage se traduit par la création d'un ponton de 10m de hauteur en bois pour offrir une vue imprenable sur la ville. Un ponton en bois est installé au-dessus de la circulation. Le ponton offre une vue sur la ville et de l'Événement.



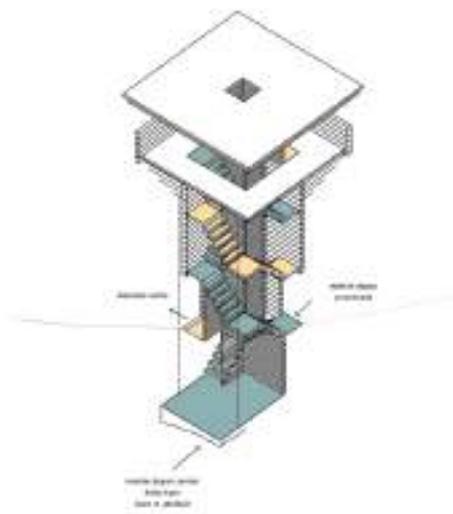
vue perspective / ponton de l'élevé de 1.119



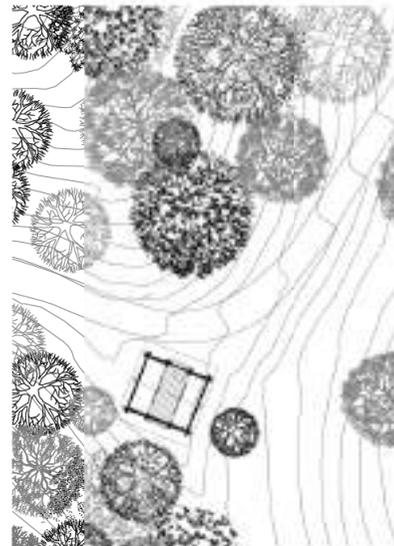
11 12 13



plan des évènements de 1.119



accroissement des évènements



plan général 1.119

IV - Evénements existants

Le ponton est conçu en bois et se situe au-dessus de la circulation. Le ponton est conçu par le paysagiste Dani Mandel, symbole de cette rigueur et de la qualité de l'œuvre. Le ponton offre une vue sur la ville et de l'Événement. La structure finale en bois est installée sur un socle en béton, avec la grande ouverture de vue.

À l'échelle de la photographie aérienne, on constate la présence de l'ouvrage. On voit également la rue de l'Événement, les deux tours, les 1.119 des promesses, des évènements qui occupent le ponton de leur activité.



vue générale 1.119

PROJET N° 5

LOÙYE

FOURNIER_MACCAGNAN ARCHITECTES FAS SIA

PRA INGENIEURS CONSEILS SA

BONNEMAISON-PAYSAGE SARL

La protection du site (IFP) d'emblée considère qu'aucune construction ne peut y être envisagée, cependant afin de répondre au programme désiré par le Maître d'Ouvrage les architectes cherchent à diminuer leur propre impact de diverses manières.

- Par la prise de conscience que les matériaux d'excavation résultant de l'excavation du nouveau tunnel ne pourront pas être conservés dans leur intégralité sur le site et que leurs mises en place ponctuelles en quatre endroits a un fort impact et crée un préjudice paysager considérable. Ils proposent donc de les réduire de moitié et de les répartir longitudinalement parallèlement aux courbes de niveaux en seulement deux points,
- Par le mode de construction en fragmentant les éléments, WC, bâtiment d'accueil, plateformes d'observation ou de repos de différentes tailles,
- En choisissant des constructions en bois, se référant ainsi à un savoir-faire traditionnel général et courant,
- En essayant d'établir une relation au sol respectueuse. Ainsi le bâtiment principal est essentiellement sur pilotis et les cheminements ne le touchent jamais. Son emprise au sol est ainsi réduite au maximum,
- En installant dans la pente le bâtiment principal, accessible uniquement par une passerelle, ils évitent ainsi une plateforme d'accueil conséquente difficile à intégrer tout en diminuant son impact visuel en hauteur depuis la route. De plus le bâtiment de par ses divers niveaux et ses parcours extérieurs multiples répartit naturellement les visiteurs qu'ils soient en groupe ou seuls,
- En choisissant de déconstruire totalement la route cantonale à l'Est les architectes a posteriori cherchent à "réparer" le paysage déjà impacté par ses élargissements successifs en fonction du type de transport en transit. Mules, ensuite calèches, pour finalement en 1947 la rendre accessible aux voitures. Le tunnel subissant à son tour les modifications y relatives.

Aux points ci-dessus énoncés s'ajoutent toutes une série de considérations qui renforcent le concept général choisi en corrélation avec sa lecture dans le site.

Ainsi la proposition de trois types de parcours, le premier accessible à une mobilité réduite, le deuxième pour une découverte du site des pyramides,

le troisième pour appréhender l'environnement dans son ensemble, offrent une approche riche et diversifiée.

En établissant un parcours Nord-Sud, parallèle aux pyramides, les auteurs proposent une nouvelle lecture de celles-ci en les faisant découvrir par le bas tout en connectant ce tronçon à la deuxième boucle de promenade. Le visiteur a ainsi l'occasion d'expérimenter la morphologie du lieu en plus de vivre l'émotion du face à face au pied de la paroi.

La reprise des éléments extérieurs des coursives rattache le visiteur aux codes de construction de la vallée, lui faisant prendre conscience de l'histoire et du mode de vie du territoire dans lequel il évolue.

Les gloriottes sont autant de moment de respiration et de cadrages soit sur les pyramides soit sur le paysage.

Le choix du bois se révèle judicieux de par sa réversibilité et en accord avec la dynamique du site. En effet il est en évolution constante, l'érosion tendant à effacer les pyramides actuelles tout en en faisant apparaître d'autres en contre-bas. Ainsi un démontage et une reconstruction dans le long terme restent possibles, ne laissant pas de traces à son emplacement actuel. Ce mode de faire appartient au savoir-faire local s'inscrivant ainsi dans une vraie notion de développement durable. La relecture des coursives historiques n'est pas mimétique mais propose une réinterprétation vive et sensible de cet élément. Cependant le choix de l'implantation à l'Est le détache irrémédiablement du reste du village.

Les gloriottes pourraient devenir un thème en soi en les dispersant dans la vallée, comme des stations d'approche au site, pour sa mise en valeur. Elles pourraient être un thème en soi au niveau de l'offre touristique.

Le collège d'experts tient à relever les grandes qualités des propositions mentionnées plus haut et notamment celles du pavillon d'accueil alliant à la fois tradition et modernité tout en donnant une réponse à l'intention programmatique du Maître de l'Ouvrage. Cependant, son implantation n'assure pas une compatibilité avec l'IFP. Or le caractère « nomade » de sa conception et de sa matérialisation laisse envisager une implantation moins problématique et plus en relation avec le village d'Euseigne et les éventuelles complémentarités fonctionnelles que cette situation peut engendrer.

PROJET N° 6

METTRE LES PYRAMIDES AU MILIEU DU VILLAGE

BFN ARCHITECTES SARL

N. CORDONNIER & G. REY SA

DEGRE VERT – ARNAUD MICHELET ARCHITECTE PAYSAGISTE HES

Le groupement procède tout d'abord à un constat lucide, fondé sur les données à dispositions ou récoltées par l'observation sur le site: le projet de nouveau tunnel, les études économiques et les exigences de l'IFP se contredisent.

A partir de ce constat les auteurs du projet se positionnent clairement quant à l'attitude qu'ils adoptent et aux conséquences projectuelles qu'ils assument de manière particulièrement cohérente.

Rappelant avec vigueur les caractéristiques et la valeur exceptionnelle de ce «paysage étonnant», ils soulignent également la grande pauvreté de ses accès qui limitent les points de vue possibles, et leur dangerosité en bien des endroits, ce qui, bien sûr, n'encourage pas à des visites prolongées. Avec justesse ils soulignent que si la construction du nouveau tunnel routier permettra de rendre la route actuelle aux piétons, cela ne changera pas l'accessibilité générale médiocre au site des pyramides.

Les auteurs critiquent le nouveau projet routier qui conserve les places de parking à l'Ouest du site, en modifiant de ce fait fortement le tracé sinueux et en appauvrissant l'alternance des points de vue, si caractéristique des routes de montagne. De plus, les travaux importants de talutages exigés provoqueraient une déforestation importante, portant fortement atteinte à la valeur paysagère du site des pyramides – ces émergences géologiques au milieu du massif forestier – ce qui constituerait sans aucun doute une atteinte grave à un paysage protégé par l'IFP.

Ce «diagnostic» souligne également avec pertinence que deux temporalités seraient alors en concurrence: celle d'une érosion inexorable du massif géologique, et une reforestation lente, avec comme résultat la crainte que le site se perde à jamais dans ces phénomènes opposés.

Les places actuelles de stationnement, pérennisées à cet emplacement aval par le nouveau projet routier sont sans connexion avec le village.

C'est ce lien avec Euseigne que le projet veut rétablir, en déplaçant les aires de stationnement à l'Est du site, et en intégrant toutes les infrastructures de service nécessaires au cœur du village.

Les auteurs avancent de manière convaincante (et les autres projets en compétition semblent presque tous leur donner raison), que si elles étaient

situées sur le site même des pyramides, ces infrastructures auraient un impact beaucoup trop important, risquant de détruire le paysage qu'elles prétendent servir. A ceci s'ajoute la lourdeur et le coût important sans doute d'une telle gestion «hors village».

C'est aussi de ce nouvel emplacement des parkings – côté village- que partent les nouveaux parcours piétonniers invitant les visiteurs à s'approcher de manière nouvelle, plus sûre, en offrant des points de vue diversifiés sur les pyramides. Le dessin de ces nouveaux parcours est complexe, ménageant des élargissements permettant en certains endroits de s'attarder. Un nouveau réseau de cheminements à travers le site combine des «boucles» de longueur et de difficulté d'accès variables, permettant des vues en dessus, en dessous, ou à travers le massif des pyramides, et renforçant les liaisons avec le village. C'est tout un projet de transformation et d'amélioration des réseaux existants, ou d'établissement de nouveaux secteurs, facilitant les mouvements à travers le site et vers le village qui est proposé avec précision et pertinence.

Le traitement de la route actuelle traversant les pyramides, la transformation de ce point central du projet, prend en compte aussi bien l'histoire longue, géologique des pyramides, que celle, plus récente de «l'aventure» des percements successifs, de plus en plus importants, du massif. Le projet vise tout à la fois à garder la trace de ces «brutalités» infligées au site, et à en atténuer le caractère destructeur de sa beauté.

Le tracé routier est adapté à son nouvel usage de cheminement par une suite d'interventions au dessin sensible, précis et économique. Certaines parties du revêtement en enrobé existant sont arrachées, d'autres conservées, comme «sols» à des points de vue privilégiés.

Cette déconstruction en vue d'un nouvel usage de ce parcours est conçue de manière dynamique, comme un processus laissant peu à peu la végétation reprendre possession des sols. Certains murs de soutènement sont supprimés, d'autres partiellement conservés, contribuant à révéler, en faisant voir et en cachant tout à la fois, une histoire des lieux et leur lente métamorphose en cours.

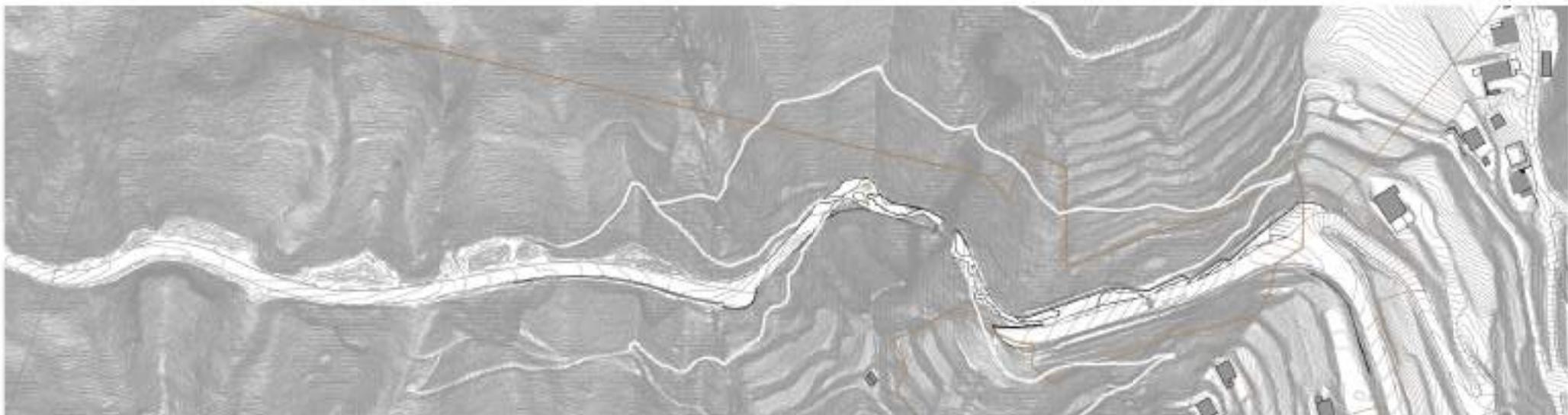
Le jury a apprécié les grandes qualités d'un projet radical, qui a parfois semblé ne pas avoir répondu au cahier des charges. Toutefois, après les nombreuses lectures attentives des plans, des textes, et l'audition des auteurs, il a paru que ce projet contribuait à une sorte de réexamen de la pertinence de nos prévisions programmatiques et de nos attentes.

De plus, c'est ce projet qui a pris de la manière la plus sérieuse et conséquente les exigences posées par l'IFP. IFP dont on a rappelé que les

préconisations pour ce genre de sites exigent clairement que ce sont les valeurs paysagères qui doivent prédominer, et que parallèlement un renforcement de la vie économique, sociale, des villages existants doit être recherchée. Une sorte d'équilibre entre un «extérieur» reconnu précieux et protégé, et un «intérieur» lui aussi reconnu indispensable et vital.

Le jury cependant souligne et regrette que dans le volet «paysage», si bien pensé et projeté dans son ensemble, les propositions pour la transformation de l'intérieur du tunnel existant n'aient pas la qualité, la pertinence, la faisabilité des autres «moments» du projet.

Le jury regrette également que des propositions, même sous formes d'hypothèses provisoires, n'aient pas été suggérées pour trouver des emplacements possibles pour les infrastructures nécessaires dans le village d'Euseigne afin de répondre de manière convaincante aux attentes programmatiques du Maître de l'Ouvrage.



PLAN 1 : 1000

Sur ce schéma, les sites ocre pyramidaux d'Enlène sont représentés en blanc. Ils sont reliés par un réseau de chemins, dont certains sont des chemins de terre, d'autres sont des chemins de pierre, d'autres sont des chemins de terre et de pierre. Les chemins de terre sont représentés en blanc, les chemins de pierre en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris.

PROBLEMATIQUE
L'objectif de ce schéma est de montrer comment les sites ocre pyramidaux d'Enlène sont reliés par un réseau de chemins. Les chemins de terre sont représentés en blanc, les chemins de pierre en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris.

Cette carte illustre la mise en place d'un réseau de chemins reliant les sites ocre pyramidaux d'Enlène. Les chemins de terre sont représentés en blanc, les chemins de pierre en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris.

PROBLEMATIQUE
L'objectif de ce schéma est de montrer comment les sites ocre pyramidaux d'Enlène sont reliés par un réseau de chemins. Les chemins de terre sont représentés en blanc, les chemins de pierre en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris.

PROBLEMATIQUE
L'objectif de ce schéma est de montrer comment les sites ocre pyramidaux d'Enlène sont reliés par un réseau de chemins. Les chemins de terre sont représentés en blanc, les chemins de pierre en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris.

PROBLEMATIQUE
L'objectif de ce schéma est de montrer comment les sites ocre pyramidaux d'Enlène sont reliés par un réseau de chemins. Les chemins de terre sont représentés en blanc, les chemins de pierre en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris. Les chemins de terre et de pierre sont représentés en gris.



RAYONNEMENT ACTUEL



ACCES - RAYONNEMENT ACTUEL (SITE ACTUEL)
■ ALLEE ■ ACCES ■ RAYONNEMENT



SCHEMA - RAYONNEMENT ACTUEL (SITE ACTUEL)
■ ALLEE ■ RAYONNEMENT ■ CHEMIN DE TERRE



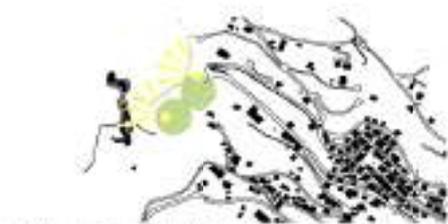
CIRCULATION ET RAYONNEMENT ACTUEL
■ RAYONNEMENT ACTUEL ■ ALLEE ■ CHEMIN DE TERRE



RAYONNEMENT DES BARRAGES



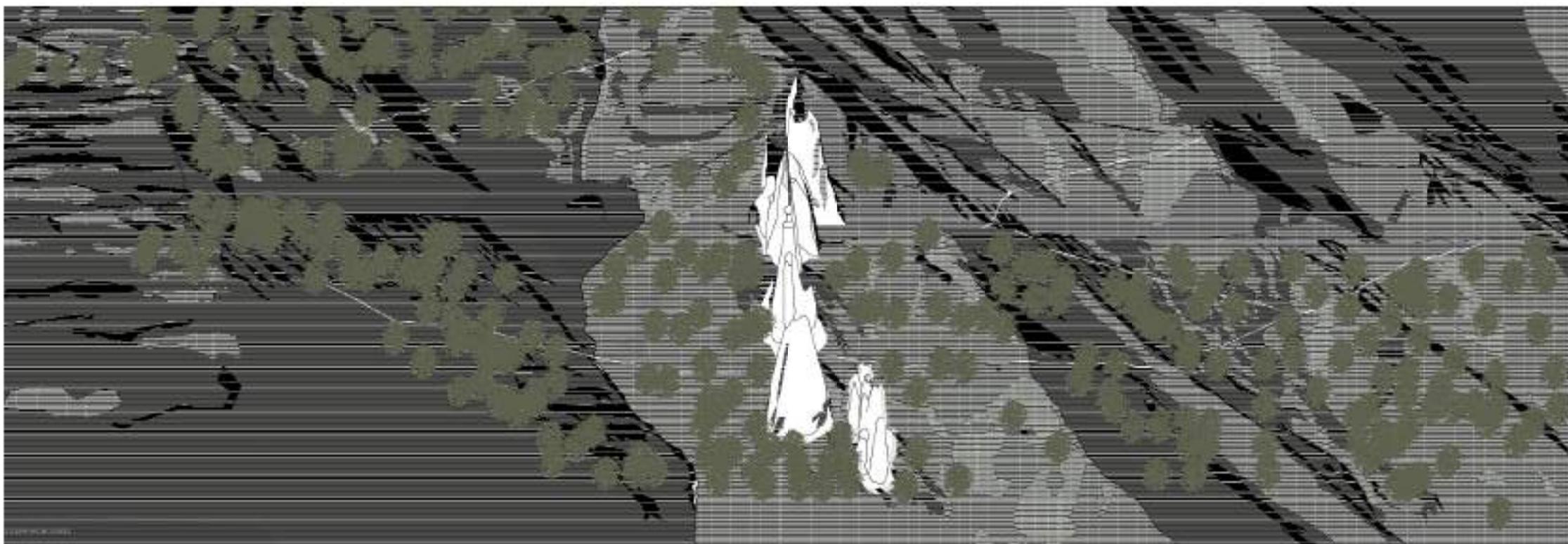
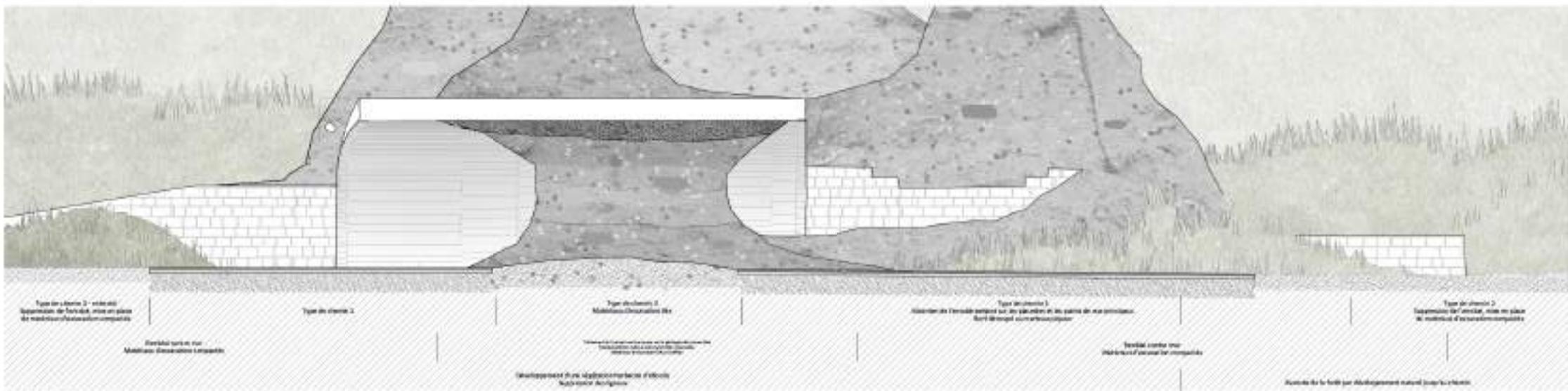
ACCES - RAYONNEMENT DES BARRAGES (SITE D'UN PROJET)
■ ALLEE ■ ACCES ■ RAYONNEMENT

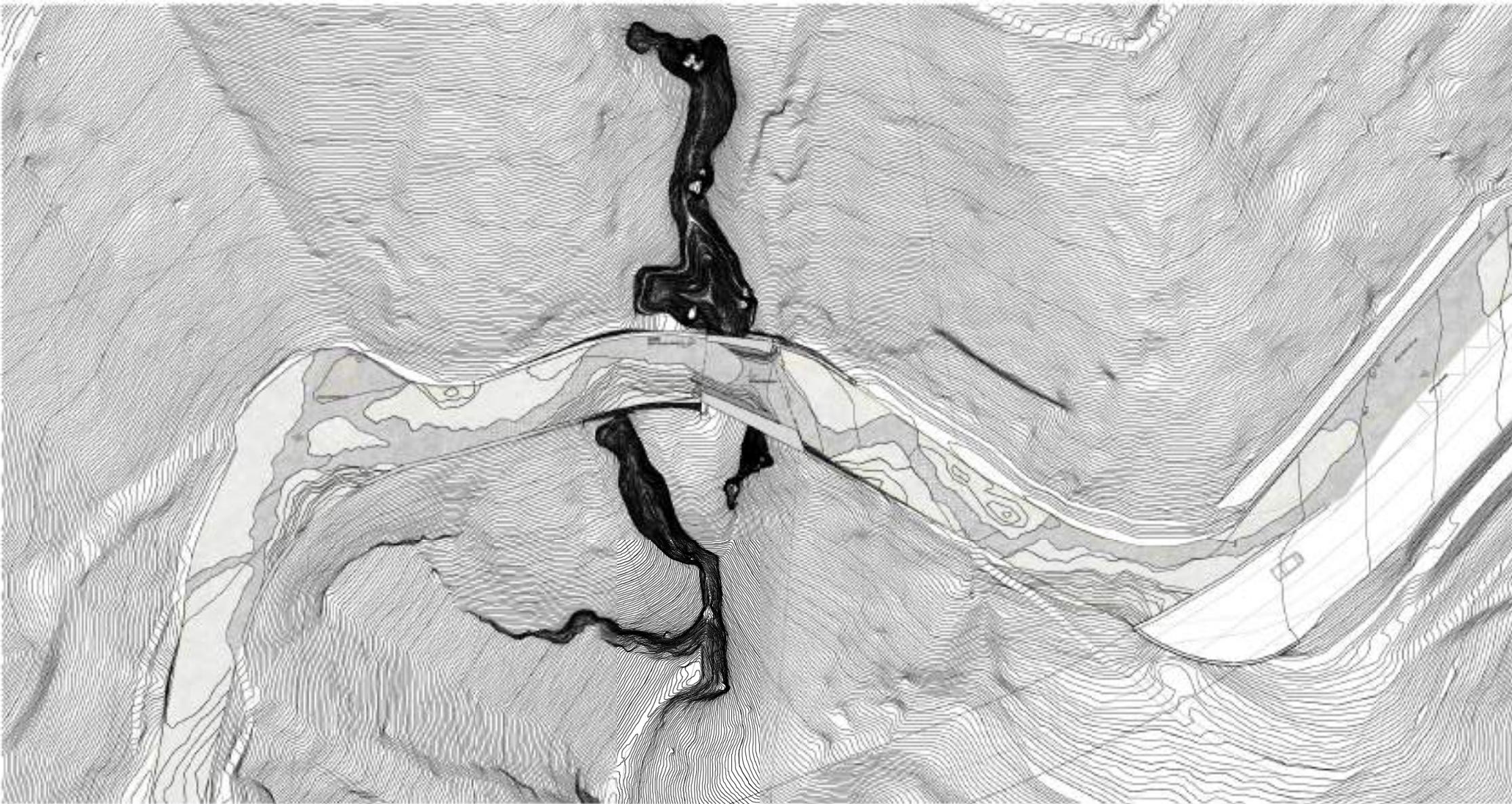


SCHEMA - RAYONNEMENT DES BARRAGES (SITE D'UN PROJET)
■ ALLEE ■ RAYONNEMENT



CIRCULATION ET RAYONNEMENT DES BARRAGES
■ RAYONNEMENT DES BARRAGES ■ ALLEE ■ CHEMIN DE TERRE

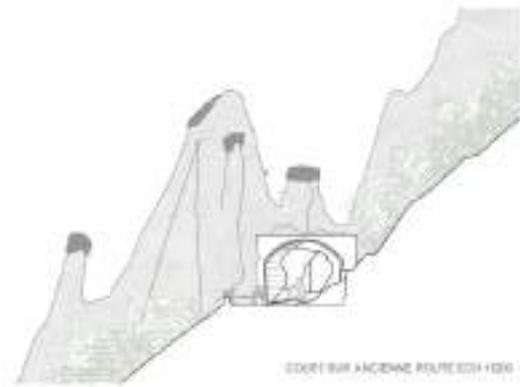




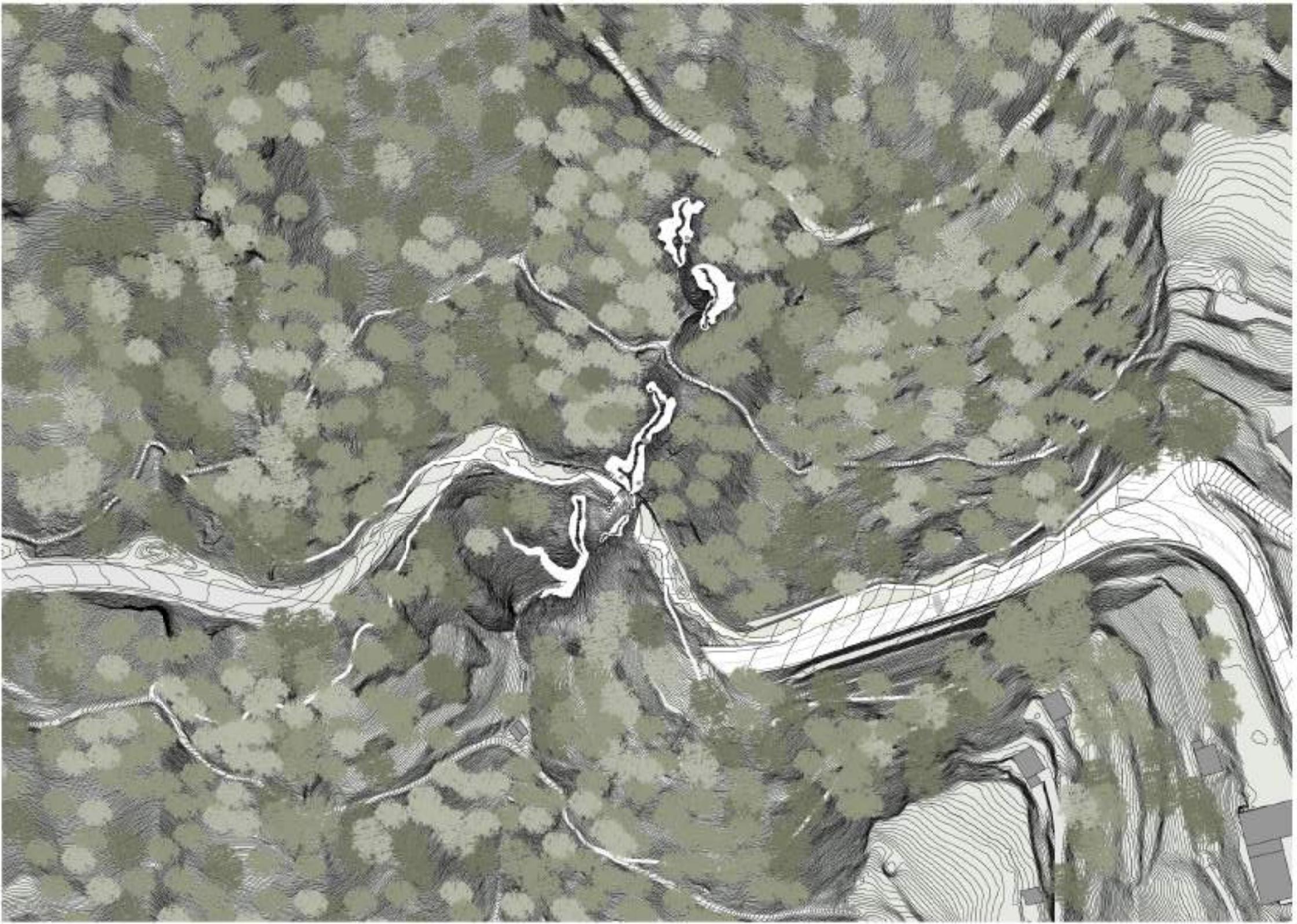
COUPE SUR JARRET DE BUIS 2011 1:500



COUPE SUR TUNNEL 2011 1:500



COUPE SUR FACIÈNE PEUVE 2011 1:500



2ème TOUR

PROJETS RETENUS POUR LE 2ème TOUR

N° 1 - BOW DOWN

N° 5 - LOÙYE

N° 6 - METTRE LES PYRAMIDES AU MILIEU DU VILLAGE

COMPOSITION DU COLLEGE D'EXPERTS

Le collège d'experts est composé des personnes suivantes :

Président :

M. Philippe Venetz, architecte cantonal SBMA, Etat du Valais

Membres :

M. Pierre Cagna, architecte EPFL, SIA

M. Georges Descombes, architecte paysagiste

M. Marc Fauchère, architecte HES, FAS

M. Renato Salvi, architecte EPFZ, FAS, SIA

M. Benoît Sierro, vice-président de la commune d'Hérémece

M. Jean-Daniel Dayer, conseiller communal de la commune d'Hérémece

M. Jean-Pierre Pralong, conseiller communal de la commune d'Hérémece

M. Patrick Dayer, ingénieur, chef du service technique de la commune d'Hérémece

M. Eric Duc, chef de section SDM, Etat du Valais

M. Olivier Guex, chef de service SFCEP, Etat du Valais

Mme Aurélie Défago, aménagiste SDT, Etat du Valais

Suppléant.e.s :

Mme Sandra Priod Dayer, architecte urbaniste

M. Marc-Antoine Genolet, conseiller communal de la commune d'Hérémece

Consultants, experts :

M. Raphaël Mayoraz, géologue cantonal, Etat du Valais

M. Yann Clavien, chef de section SFCEP, Nature et paysage

M. Manu Broccard, exec MBA Tourism Management Sierre, HES-SO

Secrétariat :

Le secrétariat est assuré par la commune d'Hérémece.

REponses AUX QUESTIONS

Les réponses aux 4 questions ont été envoyées à tous les concurrents et membres du collège d'experts le 22 mars 2019.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé en date du 28 juin 2019 par le bureau CW Architectes SA et M. Patrick Dayer, chef du service technique de la commune d'Hérémece et a porté sur les points suivants :

1. Délai de rendu

Les 3 candidats ont rendus leur projet en date du 24 juin 2019 ; soit dans le délai imparti. Les 3 projets conservent leur numérotation du 1^{er} tour. La devise du projet N° 1 – BOW DOWN est changée par TRAIT D'UNION :

N° 1 – TRAIT D'UNION

N° 5 - LOÙYE

N° 6 - METTRE LES PYRAMIDES AU MILIEU DU VILLAGE

2. Documents demandés, présentation

Tous les candidats ont rendu les documents demandés.

3. Respect du périmètre

Tous les projets respectent le périmètre d'intervention et le périmètre d'intervention élargi.

4. Prescriptions officielles

Dans l'ensemble, les projets respectent les prescriptions officielles dans leurs lignes générales. Il faut retenir le caractère et les contraintes particulières d'un site IFP. Les interprétations d'interventions sont diverses pour chacun des projets.

5. Programme

Les 3 projets répondent au règlement et programme.

6. Valeurs statistiques

Les propositions de volumes bâtis oscillent de 557 m3 à 1'300 m3.
Les propositions de surfaces bâties oscillent de 105 m2 à 220 m2.
Les valeurs statistiques, calcul du cube SIA et des surfaces de terrain utilisées, ont été comparées mais ne sont pas prédominantes.

JUGEMENT

Le collège d'experts s'est réuni les 4 et 5 juillet 2019 à la salle polyvalente de la commune d'Hérémente. L'audition des 3 candidats a eu lieu le jeudi 4 juillet 2019 et la délibération du collège d'experts le vendredi 5 juillet 2019.

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Le travail des trois candidats ouvre le débat sur de nombreux thèmes sociétaux contemporains qui dépassent largement le cadre du programme de ce mandat pluridisciplinaire d'études parallèles. Le collège d'experts relève que les trois projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

CRITERES DE JUGEMENT

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le collège d'experts peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Approche sensible du site et à la thématique.
Qualité architecturale et paysagère (IFP), intégration dans le contexte.
Pertinence de l'implantation des volumes à construire.
Accès personnes et véhicules, sécurité.

Fonctionnalité

Organisation correcte des différentes fonctions.
Qualité du produit touristique.
Facilité d'entretien de l'espace public.
Développement durable.

Qualités architecturales et paysagères

Traitement des thèmes.
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate (matérialisation).
Qualité spatiale des volumes à construire.
Qualité spatiale et matérialité de l'espace public y compris éclairage.

Economie

Du projet, rationalité de l'exploitation et de l'entretien.

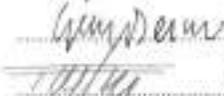
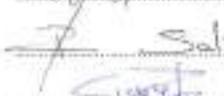
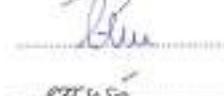
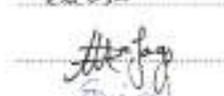
JUGEMENT

Après un examen approfondi et une discussion générale au sujet des trois projets, qui font chacun l'objet d'une critique complète et détaillée, le collège d'experts décide, à une grande majorité, d'attribuer le prix du lauréat au projet N° 5 – LOÚYE.

Ce projet, par son attitude propose une résolution claire de la problématique et s'approche au plus près des exigences fixées. Il apporte la meilleure réponse aux souhaits évoqués dans le règlement et programme par le Maître d'Ouvrage.

SIGNATURES DU COLLEGE D'EXPERTS

Arrivé au terme des délibérations, le jury décide A LA UNANIMITE
 D'attribuer le prix du lauréat au projet :
 N° 5 LOUYE
 Et de proposer ce projet pour la suite des études en vue de sa réalisation.
 Réunions, le 5 juillet 2019.

M. Philippe Venet 
 M. Pierre Coghio 
 M. Georges Descambes 
 M. Marc Fauchier 
 M. Benoît Solvi 
 M. Benoît Soro 
 M. Jean-Daniel Doyer 
 M. Jean-Pierre Pralong 
 M. Patrick Doyer 
 M. Eric Duc 
 M. Olivier Guis 
 Mme Aurélie Délago 
 Mme Sandra Pridot Doyer
 M. Marc-Antoine Genest
 M. Raphaël Mayraz
 M. Yann Clavier
 M. Marc Brocard

RECOMMANDATIONS DU COLLEGE D'EXPERTS

Le collège d'experts remercie les concurrents pour la qualité des propositions et pour leur implication. L'ensemble des propositions lui a permis de mesurer les enjeux d'une insertion dans ce site particulier, de faire des comparaisons sous plusieurs et différents aspects et d'ouvrir des discussions sur de nombreux et divers thèmes sociétaux.

L'enjeu de ce mandat pluridisciplinaire d'études parallèles est de trouver un projet qui respecte le site, qui par son identité, sa signification et ses qualités architecturales mettra en exergue les qualités paysagères d'un contexte unique tout en l'occupant avec un programme et des souhaits précis.

Au fur et à mesure des constatations, la grande partie du collège d'experts a pu conforter sa conviction que l'accueil sur le site doit être une charnière, une articulation et un appel entre les pyramides et le village. Le projet N° 5 – LOUYE possède toutes les qualités et les potentialités pour répondre aux objectifs. Il recommande donc au Maître d'Ouvrage d'attribuer le mandat d'étude du projet et la réalisation aux auteurs de cette proposition.

Dans l'optique d'orienter les évolutions futures du projet, le collège d'experts recommande de prendre en compte les remarques faites dans la critique et de renforcer les qualités proposées par le lauréat en :

- réglant finement l'implantation de la structure d'accueil et ses ouvertures pour offrir les vues souhaitées,
- affinant l'organisation du parking tout en conservant la proposition de gestion des flux tout en maintenant la réorganisation du carrefour notamment en coupe,
- développant les parcours pédestres accompagnés aux justes endroits de passerelles et de gloriottes en relation étroite avec la topographie et les points de vue tout en adéquation avec le thème de la sécurité,
- intégrant complètement au projet la renaturalisation du site notamment par l'arborisation du secteur IFP,
- intégrant les personnes à mobilité réduite conformément aux normes en vigueur (p.ex. parking, arrêt de bus, cheminements piétons, ...),
- vérifiant le besoin réel de places de parc ainsi que la viabilité et les distances de visibilité liées aux accès du parking,
- corrigeant le profil en long de la route communale, sur une longueur adéquate, de sorte à aménager une surface plane au droit de « l'espace accueil », accès à la route cantonale,

- menant de pair les réflexions tant avec le maître d'ouvrage qu'avec les services d'Etat concernés pour mener le projet à terme auprès des différentes instances.

Pour conclure, le collège d'experts encourage également le maître d'ouvrage à poursuivre les réflexions concernant la redynamisation du village et du site au travers des différentes pistes évoquées.

APPROBATION DU RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS

Après lecture et contrôle du présent rapport, le collège d'experts l'adopte à l'unanimité.

VERNISSAGE

Le vernissage de l'exposition aura lieu en présence des autorités communales et d'une délégation du collège d'experts le mercredi 24 juillet 2019 à 18h00, à la salle polyvalente de la commune d'Hérémenche, rue de l'Eglise 9 à Hérémenche (entrée sous le parvis de l'église en face du bâtiment de l'administration communale).

Les projets seront ensuite exposés à la salle bourgeoise d'Hérémenche jusqu'au dimanche 4 août 2019 entre 19h00 et 21h00, 1 août non compris. Les visites sont libres.

LAUREAT

PROJET N° 5

LOUYE

FOURNIER - MACCAGNAN ARCHITECTES FAS SIA

PRA INGENIEURS CONSEILS SA

BONNEMAISON-PAYSAGE SARL

Les auteurs fidèles aux principes développés dans le premier tour du mandat d'étude parallèle déplacent l'entier du centre d'accueil à l'entrée ouest du village sur la ligne de crête, en lien direct avec le parking pressenti par la Commune, et démontrent par-là, leur capacité à répondre aux remarques du jury, à s'adapter à un contexte délicat tout en offrant dans le temps une éventuelle réversibilité.

Les gloriottes comme autant de stations proposent une expérience du paysage lointain ainsi qu'un ressenti étroit des pyramides d'Euseigne, notamment lors du parcours en parallèle, qui permet de les visionner sous un angle inattendu ainsi que de ressentir la morphologie du lieu. Le Belvédère faisant partie d'un tout est considéré comme une gloriotte particulière, principale, d'où part un chemin en passerelle pour traverser ensuite le tunnel et se relier à la première d'entre-elles.

Ils retravaillent aussi le carrefour actuel pensé et réalisé à ce jour uniquement d'un point de vue technique de la circulation. Sa mise à "niveau" permet de créer un replat qui donne accès d'une part au Belvédère et au parking de desserte, rattaché à la route cantonale, d'autre part. Dans un enjeu d'équilibre subtil, ce dispositif accentue la verticalité du Belvédère, renforce sa position géopolitique et géoéconomique en subdivisant les activités villageoises des pyramides dans leur écrin de verdure.

Le fait d'effacer l'ancienne route dans sa deuxième partie après avoir traversé le tunnel comme exigé, afin de retrouver le site originel est une solution intéressante par rapport à une entrée en matière de l'IFP. En effet cette intervention devenant une prestation paysagère supplémentaire pourrait être considérée comme un moyen de compensation dans le cadre de possibles négociations en sus d'une réelle plus-value de renaturation. L'étaillage du tunnel semble encore problématique, trop étrangère au site, et non nécessaire à ce moment.

Le belvédère tout en privilégiant la vue sur les pyramides offre aussi lors de son parcours des vues diverses et multiples sur le paysage proche et

lointain, ainsi que sur le massif de la Dent Blanche à son arrière. Le collègue d'experts souligne l'avantage de l'accessibilité de la tour d'observation en dehors des heures d'ouvertures des différents locaux dévolus au tourisme et ceci à toutes saisons. Il est proposé de vitrer le dernier étage et éventuellement de rajouter un étage comme terrasse d'observation.

Il va de soi que ces remarques et considérations sont en rapport à celles du premier tour et les complètent.



La ville des représentations d'inspiration...

La ville des représentations d'inspiration... La ville des représentations d'inspiration... La ville des représentations d'inspiration...



Plan de la ville des représentations d'inspiration...



Plan de la ville des représentations d'inspiration...



Plan de la ville des représentations d'inspiration...



Plan de la ville des représentations d'inspiration... La ville des représentations d'inspiration... La ville des représentations d'inspiration...

Le bâtiment d'accueil

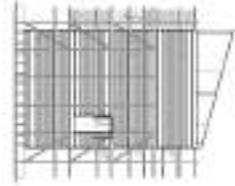
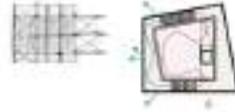
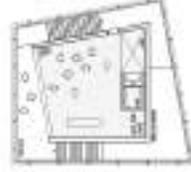
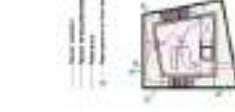
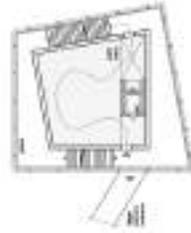
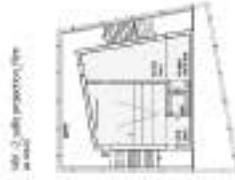
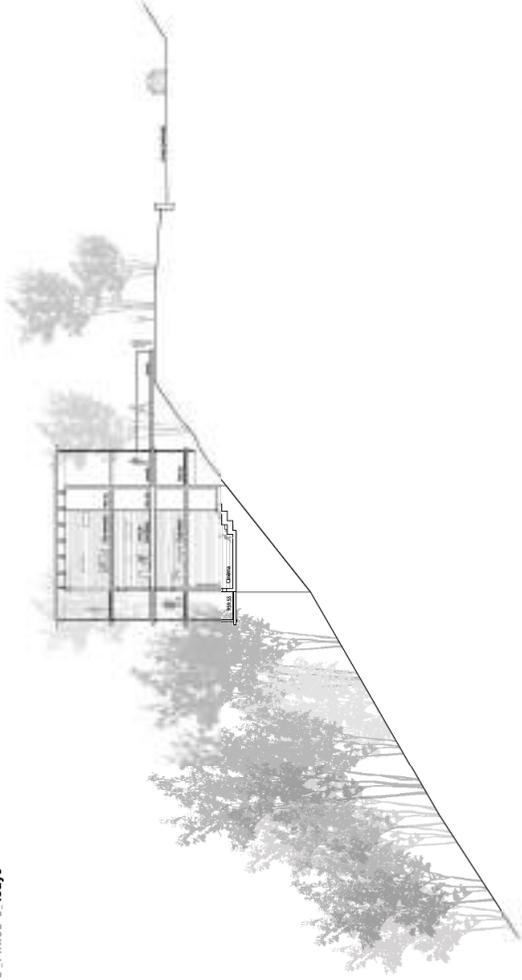
Le bâtiment d'accueil cherche une architecture équilibrée et intégrée au paysage naturel environnant. Il s'insère dans la topographie fortement en pente typique du Val d'Herens qui confère aux constructions leur verticalité caractéristique.

Construit en bois de teinte sombre brûlée par le soleil, son noyau en parois de bois MPH écologique, bruts de sciage s'insère de manière discrète tout en affirmant sa construction massive et s'élevant avec un arc et trait dans la topographie qui permet ainsi de donner à découvrir et à comprendre les lieux dans son contexte géographique. Le bâtiment est composé de plusieurs niveaux de terrasses qui s'insèrent dans le paysage remarquable de la vallée: les alpes, les pâturages, les terrasses de Kamo, les particularités géologiques d'érosions de moraine, les villages d'Herémence, de St-Martin et de Mase.

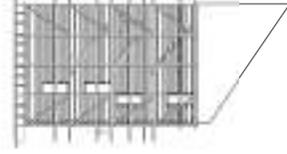
Ainsi avec sa position au cœur du Val d'Herens, il offre une valorisation touristique de par son respect aux valeurs et à son signe à la fois culturel, contemporain et empreint d'authenticité.

Le bâtiment est conçu pour offrir une expérience immersive et offre des ambiances variées: les escaliers extérieurs permettent un parcours ascendant et descendant différentiels et également plusieurs sens de visites particulièrement appréciés lors d'accueil de groupes (car ou classes) simultanément au public.

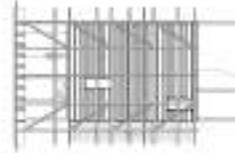
Le fait de reporter ces circulations à l'extérieur en font une particularité et une expérience propre au lieu. Les différentes saisons apportant un caractère particulier à ce fonctionnement.



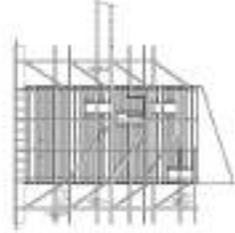
Façade Est_entrée côté Village



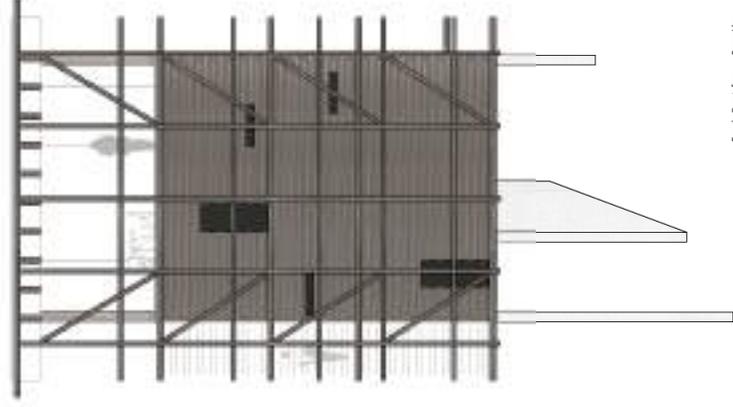
Façade Nord_austral côté Vallée



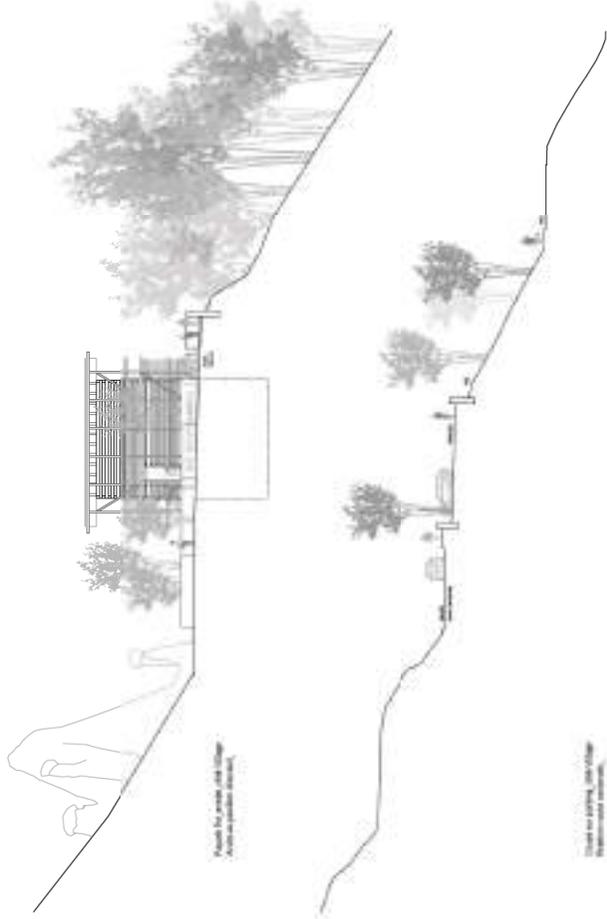
Façade Ouest_côté Pyramides



Façade Sud_côté Herens



Façade Est_entrée côté Village



Façade Est_entrée côté Village

Façade Nord_austral côté Vallée

Façade Ouest_côté Pyramides

Façade Sud_côté Herens

Site des Pyramides: Intégrer et approcher et découvrir l'architecture.
 Les pyramides, bâties en bois, sont une œuvre d'architecture remarquable. Elles sont situées dans un environnement naturel exceptionnel. Le projet consiste à créer un bâtiment qui s'intègre à ce paysage et qui offre une expérience unique aux visiteurs. Le bâtiment sera construit en bois et sera composé de plusieurs niveaux de terrasses qui s'insèrent dans le paysage remarquable de la vallée: les alpes, les pâturages, les terrasses de Kamo, les particularités géologiques d'érosions de moraine, les villages d'Herémence, de St-Martin et de Mase.

Site Herémence: Valoriser et découvrir l'histoire.
 Le site de Herémence est un lieu d'histoire et de culture. Le projet consiste à créer un bâtiment qui s'intègre à ce paysage et qui offre une expérience unique aux visiteurs. Le bâtiment sera construit en bois et sera composé de plusieurs niveaux de terrasses qui s'insèrent dans le paysage remarquable de la vallée: les alpes, les pâturages, les terrasses de Kamo, les particularités géologiques d'érosions de moraine, les villages d'Herémence, de St-Martin et de Mase.

PROJET N° 1

TRAIT D'UNION (BOW DOWN)

BERCLAZ – TORRENT ARCHITECTES FAS SIA

JEREMY NUTTIN SARL ET INGEO SA

PAYSAGESTION SA

Comme le suggère sa nouvelle devise, le concurrent change radicalement d'approche dans ce 2ème tour.

De l'appropriation de cette articulation de la ligne de crête sous la forme d'une construction troglodytique enrichie d'un parcours vertical, le projet propose de déplacer la structure d'accueil sur le parcellaire gagné par la commune à l'entrée du village, afin d'y aménager l'espace libéré du 1er tour en une plateforme type Belvédère.

Le concurrent présente une découverte du site depuis les deux côtés, en maintenant des poches de stationnement de part et d'autre des pyramides. Le cheminement piéton est traité en alternant des parties minérales, dimensionnées à l'échelle du piéton offrant ponctuellement des dilatations appropriables sous forme de terrasses ou des passerelles en bois posées en porte-à-faux dans les endroits les plus pentus.

Le programme construit prend place à la sortie du virage en direction d'Euseigne. Selon les mots de l'auteur, la « première maison du village » emprunte son vocabulaire aux constructions vernaculaires de granges ou remises. Implanté sur les terrasses vivrières aménagées jadis, le projet s'organise sur deux niveaux construits en bois posé sur un socle minéral. Seul un niveau est visible depuis la route constituant la seule accroche visuelle de cette infrastructure, hormis la cage d'ascenseur en béton armé terminant le petit balcon d'entrée. La terrasse située en contrebas de la route et orientée vers le village sert d'espace extérieur à la cafétéria.

Le lien souhaité avec le village se matérialise par l'aménagement de petites placettes ou le réaménagement de places existantes, accueillant des pierres de pyramides décoiffées par le phénomène d'érosion. Appelée « jardin de fées », ceux-ci sont disposés le long du parcours piéton.

Le concurrent prend le parti de réduire ses interventions dans l'IFP par de seuls aménagements piéton ou terrasses, la structure d'accueil étant entièrement sur un périmètre immédiatement constructible.

Le bâtiment d'accueil bien qu'empruntant un vocabulaire vernaculaire, ne convainc ni par son langage, proche de celui d'une maison individuelle, ni

par son interprétation formelle avec comme exemple l'indélicate cage d'ascenseur visible en façade d'entrée.

Les plus grands questionnements viennent de sa situation qui ne permet pas de voir l'objet même de la visite (les Pyramides) et également par la disposition de sa terrasse en contrebas de la route, exposée aux nuisances et tournée vers le village. La question de l'attractivité tant visuelle que fonctionnelle pour répondre aux critères touristiques ne trouve pas de réponse suffisante dans ce bâtiment d'accueil devant caractériser à la fois une entrée de village et un repère emblématique pour l'attraction à valoriser.

Il est d'ailleurs relevé la modestie de la séquence d'accueil connectée directement depuis le trottoir et l'étrange atmosphère de la salle d'exposition dont le traitement borgne ne permet que peu de souplesse d'utilisation.

Même si un déplacement vers le nord semble possible, force est de constater que la vision même partielle des pyramides depuis le niveau de la route n'offre pas une valeur ajoutée suffisante, ni de signal fort pourtant nécessaire.

L'attention portée sur la matérialisation des cheminements, leur alternance et le travail de leur épaisseur est jugé de qualité. Cependant les conséquences sur l'IFP ne sont pas anodines, car ces passerelles en porte-à-faux portent une sérieuse atteinte au paysage en renforçant malgré elles cette horizontalité de l'ancienne route qu'il serait souhaitable d'effacer au profit d'une reconquête végétale des alentours des pyramides.

Le dispositif de parking maintenu à l'ouest du site ne répond pas aux attentes de libérer l'IFP du stockage de véhicules. Aussi la visibilité du parking sous le bâtiment d'accueil mériterait d'être renforcée.

La thématique du « jardin de fées » comme mise en scène du caractère éphémère et de l'irréelle suspension de ces pierres au sommet de ces fragiles édifices est jugée très intéressante. Leur mise en scène aurait mérité une interprétation moins littérale que de les réunir simplement au sol. Peut-être aurait-il fallu insister sur les notions d'équilibre et de gravité.

Je jury relève enfin la qualité des promenades et parcours permettant la découverte des sites à une échelle plus large et la proposition concrète d'appropriation de la grange sise au-dessus des pyramides.

Le jury constate et regrette qu'à l'évidence le spectre de l'IFP a malheureusement pesé trop fortement sur l'intention du concurrent de s'éloigner de ce périmètre. Un pragmatisme timide qui fait perdre beaucoup de la qualité de la première intervention.

Cette prudence face à l'IFP ne se perçoit plus dans les parties plus « paysagères » que sont les cheminements et accès piétons au site, en effet le développement des propositions par rapport au 1^{er} tour se révèle plus impactantes et moins délicates. Leur valeur ajoutée ne semble pas pouvoir compenser les atteintes provoquées par les artifices mis en place.

Reste néanmoins l'apport indéniable de ce projet au débat, qui, par cette volte-face, a permis de prendre pleinement conscience de la nature, du lieu et la qualité d'intervention la plus adéquate, répondant à la difficile question posée.



Deux 4' x 1,00
L'agencement et l'aspect d'habitat sont le centre d'intérêt

Malgré l'importance de leur rôle, les permis d'habitat ont une dimension plus globale d'habitat qui implique au regard de la sécurité, la santé d'une communauté, la qualité de vie et la protection de l'environnement.

Plusieurs fois au cours de la planification, il est important de se rappeler que l'habitat n'est pas une fin en soi, mais un moyen de créer un environnement qui soit sûr, sain et agréable.

La planification communautaire est la responsabilité de tous les citoyens, et les habitants ont un rôle à jouer. Ils doivent être impliqués dans le processus de planification et de prise de décision. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.

Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification. Les habitants ont le droit de participer à la planification et de donner leur avis sur les projets de planification.



Deux 4' x 1,00



Deux 4' x 1,00



Élévation de l'axe des marches d'accès dirigé à l'axe de la route



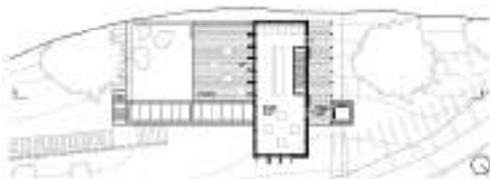
Élévation Nord 1/200
Vue orientée vers l'ouest, prise par le sud de la dalle, prise de vue extérieure



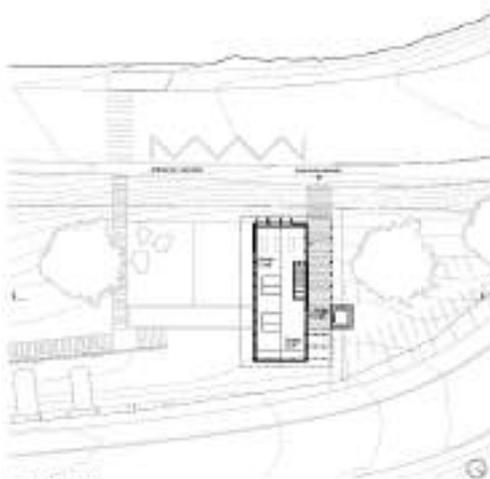
Élévation Nord 1/200
Vue orientée par le sud de la dalle, prise de vue publique



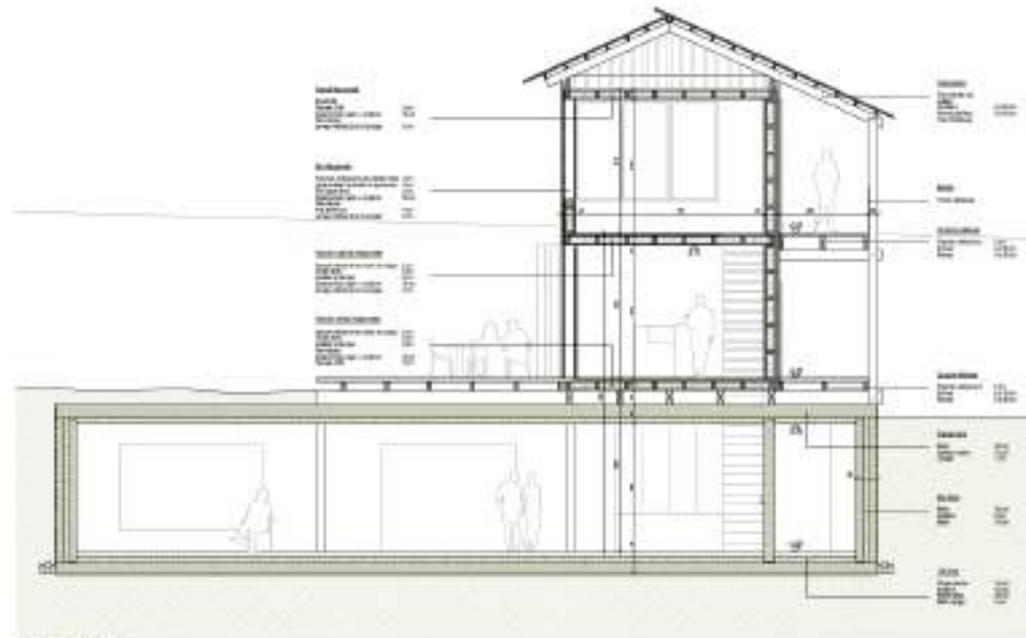
Plan de l'axe d'orientation 1/200
Sens de l'axe de l'axe de la dalle, prise de vue publique et extérieure



Plan de la page 1/200
Sens de l'axe de l'axe de la dalle, prise de vue publique et extérieure



Plan de la page 1/200
Sens de l'axe de l'axe de la dalle, prise de vue publique et extérieure



PROJET N° 6

METTRE LES PYRAMIDES AU MILIEU DU VILLAGE

BFN ARCHITECTES SARL

N. CORDONNIER & G. REY SA

DEGRE VERT – ARNAUD MICHELET ARCHITECTE PAYSAGISTE HES

Ce projet, dès le premier tour, a eu une importance toute particulière dans le cadre du concours, car, par ses propositions, il remettait en cause bien des aprioris du programme, quant à la situation et à l'importance dans le site, des nouveaux équipements pour la mise en valeur des pyramides d'Euseigne. En proposant que l'ensemble des nouveaux services demandés prennent place dans le village, de manière à renforcer ses activités et ses capacités d'accueil, et en rendant du même coup au site des pyramides une plus grande intégrité naturelle, ce projet a fortement influencé les délibérations du jury et les résultats du concours. Le questionnement a également porté sur la situation de ce site si particulier, dans l'ensemble des richesses naturelles et culturelles du val d'Hérens, sur l'avenir des villages et des ressources productives actuelles et futures du paysage. Les précisions faites aux trois concurrents de ce deuxième tour indiquaient clairement une inflexion du programme du premier tour, concernant à la fois une attention plus grande au paysage naturel du site (restrictions de l'importance des implantations, remise en état du site après l'abandon du trafic routier), et un souci de liaison renforcée avec le village.

Le projet « mettre les pyramides au milieu du village », adapté pour ce second tour, est resté cohérent et ferme dans son attitude initiale.

L'apport principal de cette nouvelle version réside dans sa proposition, issue d'une lecture attentive du territoire, de s'appuyer sur le riche réseau des murets de soutènement de pierres sèches, si caractéristiques de cette topographie en terrasses, pour tenter une liaison entre le site des pyramides et le village. Ces éléments architecturaux, réaffirmés et soulignés dans le projet, délimitent, cadrent, et accompagnent un nouveau dessin du territoire (en y incluant accès, dessertes et parkings), établissant une nouvelle ligne de force et d'attraction entre site et village. Cette recherche d'une relation nouvelle est renforcée par l'implantation des locaux de projection et de services dans des constructions existantes du village.

Si l'attention portée, si justement et intelligemment, sur ces traces encore tellement vivantes aujourd'hui, est une superbe idée de projet, on regrette que les auteurs ne l'aient pas pleinement faite jouer dans leur projet. On pouvait imaginer que ces murets remis en valeur, deviendraient les porteurs

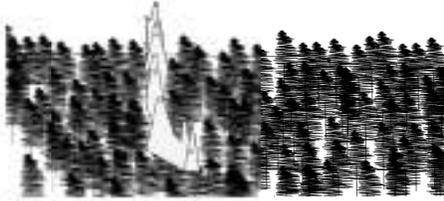
d'un véritable projet de reconquête de la valeur productive de ce paysage, et que le projet porterait témoignage d'un possible retour de ces cultures, dessinant un ensemble de « jardins suspendus », signe d'un espoir de renouveau de la valeur productive de ces contrées. (Comment ne pas penser à ce que l'architecte Caminada tente aux Grisons, dans des situations géographiques et topographiques assez semblables, projets qui sont de véritables tentatives de redonner à ces champs et à ces villages la dignité et la beauté des paysages productifs.) Et que ce nouveau paysage, ce paysage « renouvelé », serait précisément le choc émotionnel fort capable de retenir l'attention du voyageur, cette « accroche » demandée par le programme du concours.

Force est de constater que le projet, malheureusement, s'en tient à des propositions un peu en deçà, avec cet usage sans doute intéressant, de ces murets comme supports didactiques sur cette nouvelle liaison entre le site des pyramides et le village. Ce faisant, le projet rate ce qui est tout de même au cœur de la demande du concours : marquer d'une manière forte cette présence des pyramides au voyageur passant par là. L'« accroche » proposée n'est ni assez forte, ni assez remarquable, avec cette proposition de murets, car ils sont encore tellement présents dans le paysage que leur nouvelle utilisation et signification resterait sans doute illisible.

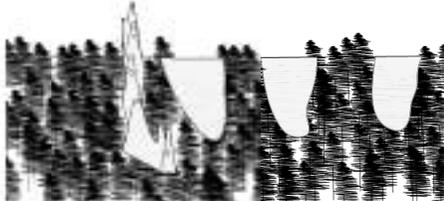
Les recommandations pour le deuxième tour suggéraient également que les auteurs de ce projet revoient leur proposition pour le traitement de l'intérieur du tunnel sous les pyramides. Leur dessin initial imaginait une sorte de face-à-face avec la géologie interne des pyramides. Leur deuxième proposition reprend ce motif avec quelques ajustements, sans convaincre plus. On peut penser que l'intérêt géologique des pyramides est plus « externe » qu'« interne ». Ce sont les phénomènes d'érosion, de ruissellement des matériaux, ces surprenants équilibres de pierres restant en suspend, qui font la force et l'attractivité du site des pyramides. Et on ne voit pas bien quel intérêt pousserait les visiteurs à se laisser distraire de ce spectacle fascinant pour aller contempler, assis sur des gradins à l'intérieur du tunnel, une masse de sables et de graviers problématiquement reconstituée.

Reste, redisons-le, l'extrême intérêt, dans le contexte de ce concours, de la réflexion et du travail des auteurs de ce projet. Et soulignons encore une fois, la magnifique précision et la beauté de la représentation, des dessins, de leur projet.

METTRE LES PYRAMIDES AU MILIEU DU VILLAGE
valorisation du site des pyramides d'Etougen - 2e tour - juin 2019



PAYSAGE ACTUEL



PAYSAGE AU FIN DES INGENIERIES



NOUVEAU ENTREE DU SITE TOUT ACTUEL



NOUVEAU ENTREE DU SITE VISANT LE PROJETEE

REPERES DU VILLAGE / LES TROIS

Le projet s'inscrit dans un contexte géographique et urbain complexe, marqué par la présence de trois axes majeurs : la route nationale 101, la route départementale 101, et la route communale 101. Ces axes structurent le territoire et définissent les contraintes de l'aménagement. Le projet vise à intégrer harmonieusement les pyramides dans ce tissu urbain existant, en préservant les caractéristiques locales et en améliorant la qualité de l'espace public.

LES TROIS / INTENSIFICATION DE LA PROPOSITION

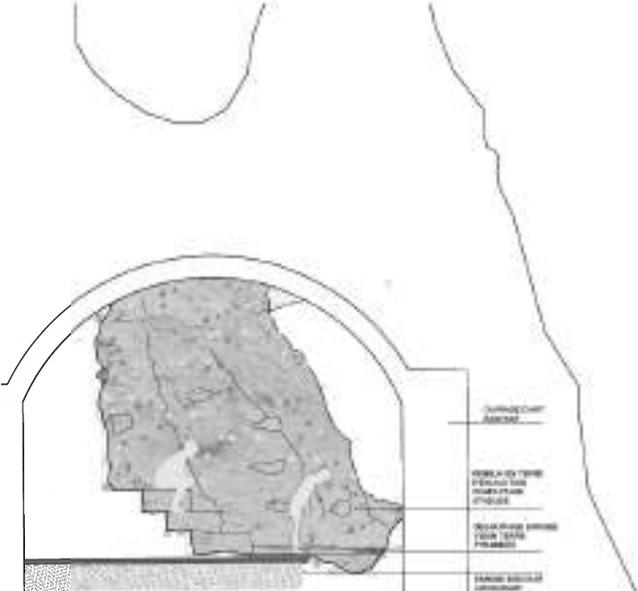
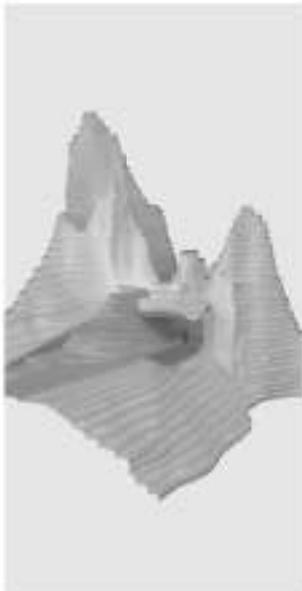
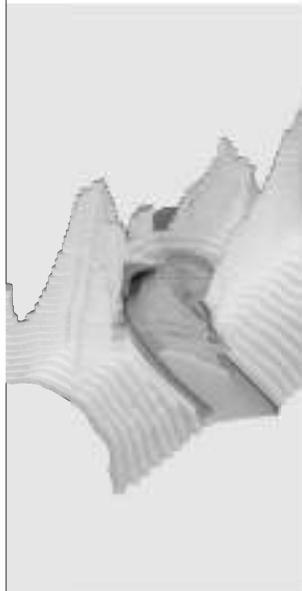
Le projet propose une intensification de la proposition initiale, en intégrant de nouvelles formes architecturales et des espaces publics innovants. Cette évolution vise à renforcer l'identité du site et à créer un cadre de vie plus agréable et durable. Les nouvelles propositions sont conçues pour s'intégrer parfaitement dans le tissu urbain existant, tout en apportant une touche contemporaine.

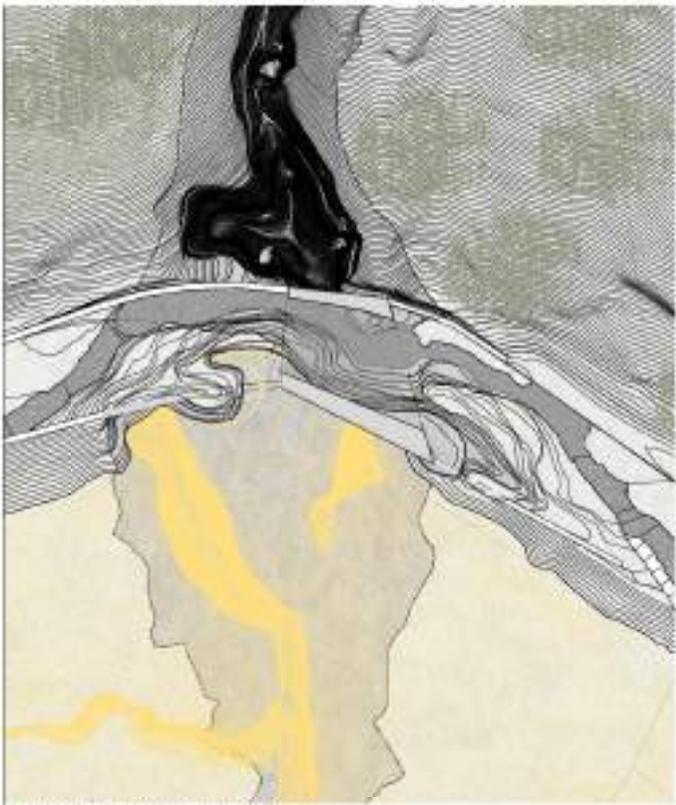
Le projet s'inscrit dans un contexte géographique et urbain complexe, marqué par la présence de trois axes majeurs : la route nationale 101, la route départementale 101, et la route communale 101. Ces axes structurent le territoire et définissent les contraintes de l'aménagement. Le projet vise à intégrer harmonieusement les pyramides dans ce tissu urbain existant, en préservant les caractéristiques locales et en améliorant la qualité de l'espace public.

Le projet propose une intensification de la proposition initiale, en intégrant de nouvelles formes architecturales et des espaces publics innovants. Cette évolution vise à renforcer l'identité du site et à créer un cadre de vie plus agréable et durable. Les nouvelles propositions sont conçues pour s'intégrer parfaitement dans le tissu urbain existant, tout en apportant une touche contemporaine.

Le projet propose une intensification de la proposition initiale, en intégrant de nouvelles formes architecturales et des espaces publics innovants. Cette évolution vise à renforcer l'identité du site et à créer un cadre de vie plus agréable et durable. Les nouvelles propositions sont conçues pour s'intégrer parfaitement dans le tissu urbain existant, tout en apportant une touche contemporaine.

Le projet propose une intensification de la proposition initiale, en intégrant de nouvelles formes architecturales et des espaces publics innovants. Cette évolution vise à renforcer l'identité du site et à créer un cadre de vie plus agréable et durable. Les nouvelles propositions sont conçues pour s'intégrer parfaitement dans le tissu urbain existant, tout en apportant une touche contemporaine.

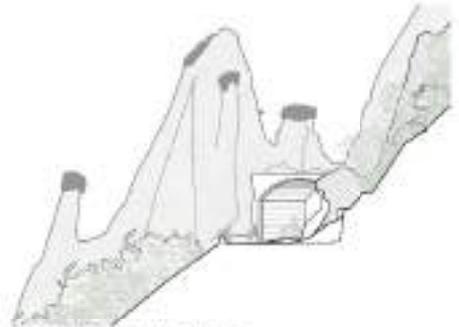




PLAN PASADANA INTERIORI PYSKARISSE / SCH 1000



SCULPE BUN ARRETT LAN POSTAL / SCH 1000



SCULPE BUN ANCHORNO REDITE / SCH 1000

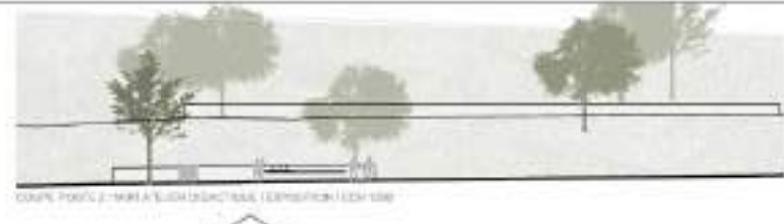


SCULPE DANNE TUBBIL / SCH 1000





SEKSIYON PORTA 1 / HILL PARKING / ELEVATION / 100' / 100'



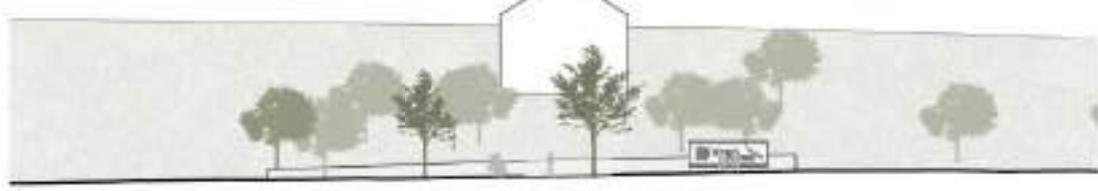
SEKSIYON PORTA 2 / HILL / ELEVATION / 100' / 100'



SEKSIYON PORTA 3 / BARBARA / BUILDING / PROJECTION / 100' / 100'



PLAN PORTA 1 / HILL PARKING / ELEVATION / 100' / 100'



SEKSIYON PORTA 4 / HILL / ELEVATION / 100' / 100'



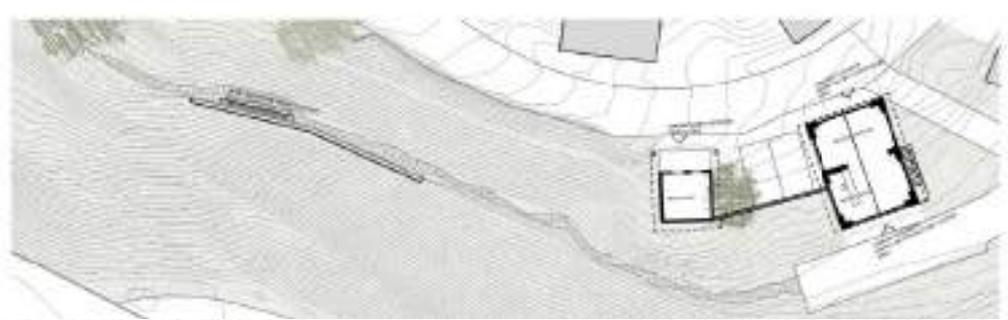
SEKSIYON PORTA 5 / HILL / BUILDING / PROJECTION / 100' / 100'



PLAN PORTA 2 / HILL / ELEVATION / 100' / 100'



SEKSIYON PORTA 6 / HILL / ELEVATION / 100' / 100'

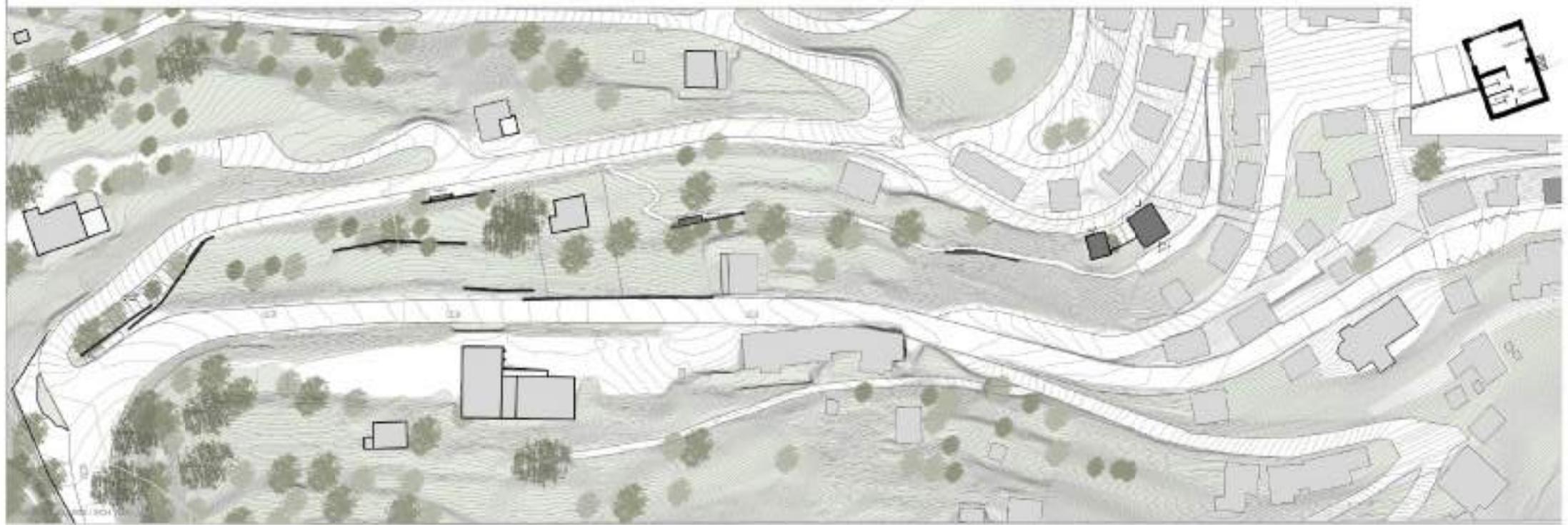


PLAN PORTA 3 / HILL / ELEVATION / 100' / 100'



PLAN PORTA 4 / HILL / ELEVATION / 100' / 100'

PLAN PORTA 5 / HILL / BUILDING / PROJECTION / 100' / 100'



PLAN PORTA 6 / HILL / ELEVATION / 100' / 100'

CANDIDATS

PROJET N° 1

TRAIT D'UNION (BOW DOWN)

Berclaz-Torrent Architectes FAS SIA

Route du Rawil 3

1950 Sion

info@berclaz-torrent.ch

Héloïse Sierro

Jérémy Stöcklin

Jean-Luc Torrent

Charly Bovier

Jeremy Nuttin Ingénierie + Géotechnique Sàrl en collab. avec Ingeo SA

Avenue des Mayennets 27

1950 Sion

info@jeremy-nuttin.ch

Jeremy Nuttin

Joseph Dussex (Ingeo SA)

Paysagegestion SA – Architectes-paysagistes SIA

Rue de l'Industrie 54

1950 Sion

pg@paysagegestion.ch

Julie Imholz

Loïc Gilli

Christelle Schüpfer

PROJET N° 2

EQUILIBRES

GayMenzel Sàrl

Avenue de l'Industrie 8

1870 Monthey

mail@gaymenzel.com

Catherine Gay Menzel

Götz Menzel

Grégoire Polikar

Florian Voigt

Anthony Ginosa

Xavier Mendes de Leon

Kurmann et Cretton SA

Route de Clos-Donroux 1

1870 Monthey

info@kcing.ch

Roberto Peruzzi

Alexandre Schmid

Christophe Alter

Joël Darioly

VOGT Landschaftsarchitekten AG

Stampfenbachstrasse 57

8006 Zürich

mail@vogt-la.ch

Günther Vogt

Lars Ruge

Felix Eder

Katerina Margariti

Lesia Mokrycke

PROJET N° 3

EUGENIA

savioz fabrizzi architectes

Rue des ronques 35
1950 sion
info@sf-ar.ch
Laurent Savioz
Claude Fabrizio
Barbora Pisanova
Lionel Ballmer
Cindy Fabrizio
Manon Jauzac
Loïc Nellen
Christian Lamon
Hélène Barras
Etienne Gillioz
Matthieu Gauye
Delphine Preisig
Arnaud Jacq

SD Ingénierie Dénériaz et Pralong Sion SA

Rue de Lausanne 15
1950 Sion
sdis@sdplus.ch
Pierre-François Décoppet
Grégoire Savioz
André Imboden
Rafael dos Santos Silva
Benoît Bosshart

Monnier architecture du paysage

Rue Cité-Derrière 8
1005 Lausanne
Maxime.monnier@map-paysage.com
Maxime Monnier
Marie-Aude Aeby
Antoine Dormond
Fabien Jean
Charlotte Halstenbach

PROJET N° 4

L'INSTANT PRESENT

Deschenaux Follonier, Atelier d'architectes associés

Rue de la Chapelle 38
1984 Les Haudères
info@deschenauxfollonier.ch
Valentin Deschenaux
Sarah Follonier
Marine Cornaz
Jean-Pierre Dewarrat, archéologue du territoire, consultant

Vincent Becker Ingénieurs Fribourg Sàrl

Rue de Zaehringen 2
1700 Fribourg
Eyup.selcukoglu@vbisa.ch
Eyüp Selcukoglu
Mathieu Jeanneret
Anthony Fridez
Bastien Droux

MG Associés Sàrl architectes paysagistes

102 Impasse des Bains 1
1486 Vuissens
p.gabbay@mgassociés.ch
Pablo Gabbay
Pierre Ménétrey

LAUREAT - PROJET N° 5

LOÚYE

Fournier - Maccagnan architectes FAS SIA

Rue du Cropt 30

1880 Bex

fournier.maccagnan@bluewin.ch

Pascal Fournier

Sandra Maccagnan

Lucien Bourban

Philippe Scrufari

Alexandre Fidanza

Kevin Di Nocera

Carole Blomjous, géographe, indépendante

PRA Ingénieurs Conseils SA

Rue de la Majorie 9

1950 Sion

prasa@praing.ch

Laurent Pitteloud

Christian Dumoulin

Bonnemaison-paysage Sàrl

Avenue de Chailly 23

1012 Lausanne

bonnemaison-paysage@bluewin.ch

Emmanuelle Bonnemaison

PROJET N° 6

METTRE LES PYRAMIDES AU MILIEU DU VILLAGE

BFN Architectes Sàrl

Avenue du Grand St-Bernard 34

1920 Martigny

info@bfn-architectes.ch

Aude Bornet Fournier

Stéphanie Fornay Farquet

Geneviève Nanchen

Zoé Imesch

Stéphanie Jacinto

Joao Braga Couto

Valérian Jauslin

N. Cordonier & G.Rey SA

Route de la Métralie 26

3960 Sierre

info@cordonnier-rey.ch

Yves Rey

Gilles Rey

Nicolas Cordonier

Pierre-Cédric Cordonier

Bernard Zuber

Boris Prostran

DEGRE VERT – Arnaud Michelet Architecte Paysagiste HES

Les Clèves B519

1997 Haute-Nendaz

arnaud.michelet@bluewin.ch

Arnaud Michelet